

FÉVRIER 2025

13/02 BRUXELLES MANIFESTATION DE DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS



LES SERVICES PUBLICS, VOTRE PREMIER POUVOIR D'ACHAT



ÉDITO P. 3

Le plus sacré des devoirs



MANIFESTATION 13/02 P. 4

Pourquoi manifester
le 13 février ?



STATUT P. 15

Menaces sur le statut

DOSSIER P. 8-12

SECTEURS P. 18 à 39

SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**
Le plus sacré des devoirs
- 4 MANIFESTATION**
Pourquoi manifester le 13 février ?
- 6 ÉVOLUTION TRIBUNE**
Tribune évolue !
- 7 MATRIBUNE.BE**
Un nouveau média voit le jour
- 8 DOSSIER**
BUDGET WALLON – Massacre à la râpe à fromage
- 13 NOS MÉDIAS**
Gouvernement MR – Engagés : la Wallonie dirigée par des alchimistes
- 14 NOTRE HISTOIRE**
Les CPAS ont 100 ans !
- 15 STATUT**
Menaces sur le statut
- 16 NOTRE HISTOIRE**
Un centenaire : celui du rattachement des cantons de l'Est à la Belgique
- 17 IRB**
Qui sont (vraiment) les casseurs ?
- 18 ADMI / www.cgsp-admi.be**
18 / Admi-mots : La fable du lièvre et de la tortue
- 21 IRW-MINISTÈRES / www.cgsp-ministeres.be**
21 / Établissements scientifiques fédéraux, des amis trop invisibles !
22 / SPF Finances – Faire des économies !
22 / RW – Pétition
24 / RW et CF – Attaque sur le statut
- 25 CHEMINOTS / www.cgsp-cheminots.be**
25 / Édito – Négociations Arizona
27 / Droit de grève : pilier de la démocratie sociale
27 / Vos droits en matière de prestations et repos
- 29 ENSEIGNEMENT / www.cgsp-enseignement.be**
29 / Édito – Un enseignement de qualité
30 / Financement des bâtiments scolaires
31 / Régime de DPPR
32 / Une rentrée au goût amer...
- 33 GAZELCO / www.cgsp-gazelco.be**
33 / Fumée blanche pour l'avantage tarifaire
- 34 POSTE / www.cgspposte.be**
34 / CCT 2025
- 35 TBM**
35 / Je ne me laisserai plus faire !
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**
36 / Édito
36 / PROXIMUS
37 / SKEYES
39 / IBPT

DANS NOS RÉGIONALES

CHARLEROI

La Commission régionale intersectorielle des pensionnés de la CGSP Charleroi a le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de la Commission **le mardi 18 mars 2025 à 9h30** à la CGSP, 42 rue de Montigny, 6000 Charleroi.

Ensuite, à 10h, à une conférence sur le thème « **La fin de vie et l'euthanasie** » présentée par Madame Deloyer de l'Association ADMD.

Le tout suivi d'un couscous pour les participants qui le désirent pour la modique somme de 25 €.

Réservation obligatoire **au plus tard : le vendredi 7 mars 2025**, par versement sur le compte de la **CGSP CRIP**
BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB)
avec la mention « Couscous »

Bienvenue à toutes et tous, pensionnés, prépensionné.es et acti(ve)fs.

Renseignements :
Vanden Broeck Alphonse 0495/34.09.28.

NAMUR

**1er mai
NAMUR
Edition 2025**

Invitation cordiale à toutes et tous

Programme :

- 10h30 : accueil café
- 11h00 : meeting

Orateurs :
Monique SIMON, secrétaire régionale intersectorielle CGSP Namur
Sébastien CARBONI, secrétaire régional interprofessionnel FGTB Namur
Patrick LEBRUN, secrétaire général IRW/CGSP
Thierry BODSON, président fédéral FGTB

- 12h00 : apéritif, repas et animation musicale

Réservations : intersec.namur@cgsp.be
081/729.111

CGSP Namur
FGTB Services Publics
Ensemble, nous sommes plus forts

LE PLUS SACRÉ DES DEVOIRS



« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » L'article 35 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 n'est pas qu'une sentence révolutionnaire, c'est l'affirmation d'un principe juridique qui, au fil du temps, est devenu une liberté fondamentale.

Le droit belge et le droit international consacrent la liberté de manifestation comme une exigence que rien ne peut séparer de notre liberté d'expression et de celle, conquise de haute lutte, d'association.

C'est cet ensemble de droits que certains cherchent à nous retirer en affirmant que seuls les parlementaires pourraient exprimer une opposition, ou, autrement dit, que la « rue » ne doit pas faire la loi. Certains médias relaient parfois cette idée erronée en prenant pour prétexte : la présence de casseurs ou l'absence d'interlocuteurs.

Comme affirmé ici, la liberté de manifester et de marquer un refus, une contestation, une protestation est incontestable et constitue le fondement de la démocratie. À bien y réfléchir c'est même le plus sacré des devoirs car c'est dans la désobéissance, la contestation que naît le citoyen. C'est dans la possibilité de critiquer un ordre établi, des lois injustes que naît l'espace démocratique. Plus que jamais, marquer son désaccord est un acte politique car il est motivé par un projet de société et donc par des valeurs. L'espace démocratique est celui où l'on peut faire valoir un point de vue différent.

En appelant à manifester le 13 février prochain, les syndicats n'ignorent pas que le gouvernement fédéral n'est pas encore formé. Ils savent par contre, pour les avoir combattues ces quarante dernières années, que les politiques néolibérales ont fait exploser comme jamais les inégalités et ont répandu leur lot de souffrance et de malheur. L'austérité a exténué les services publics et appauvri une majorité de citoyens. À écouter les intentions de la coalition Arizona, il faudrait non seulement continuer à réduire toutes les dépenses publiques mais le faire encore plus drastiquement que jamais ! C'est hors de question !

Dans ce cadre, manifester n'est pas qu'une simple stratégie de transformation des rapports de force politiques, c'est clairement l'irruption d'un autre monde possible dans le débat public. Non, nous ne voulons plus être sacrifiés sur l'autel de l'austérité au profit des plus riches ! Oui, il y a moyen de faire autrement et, en manifestant, nous portons littéralement une conscience et un message politiques qu'à l'évidence les dominants souhaiteraient ne pas entendre. C'est à ce prix que la démocratie s'enrichit !

Il s'agit pour nous de porter cette voix afin qu'elle s'inscrive enfin dans le débat politique et qu'elle soit reconnue dans la sphère publique de plus en plus restreinte. Ne pas se résigner à mourir en silence est pour nous le plus indispensable des devoirs et le plus sacré des droits !

Patrick LEBRUN

Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent PIRNAY

Vice-Président de la CGSP

POURQUOI MANIFESTER LE 13 FÉVRIER ?

LE SERVICE PUBLIC, VOUS LE VOULEZ AVEC OU SANS STATUT ?

*Le statut de la fonction publique cela ne concerne pas que les travailleurs du service public.
Le statut est un rempart pour notre démocratie, la qualité des services publics et l'égalité entre citoyens.*



GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES AGENTS PUBLICS

Le statut protège les fonctionnaires des pressions politiques ou économiques.

AVEC UN STATUT : les décisions prises par les agents publics sont motivées par l'intérêt général, pas par des intérêts privés ou partisans. Il garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens.

SANS STATUT : un agent pourrait être influencé par la menace de licenciement ou des promesses de promotion. L'impartialité des institutions publiques en pâtirait.

PRÉSERVER L'ÉGALITÉ ET LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Le service public repose sur l'égalité d'accès pour tous, quel que soit le lieu de résidence ou la condition sociale.

AVEC UN STATUT : l'État assure une continuité des services, même en période de crise (pandémie, catastrophes naturelles, etc.).

SANS STATUT : une gestion privée pourrait engendrer des ruptures de service et favoriserait ceux qui en ont les moyens !

POURQUOI DÉFENDRE LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Derrière la suppression du statut se cache souvent une logique de privatisation des services publics. L'enseignement, la santé, la culture, les transports, la sécurité, la justice, etc. ne pourront jamais être des services privés !

La défense du statut des agents publics n'est pas qu'une affaire de fonctionnaires. Elle concerne chaque citoyen :

- Pour que nos hôpitaux, nos écoles, nos services de sécurité et de communication... restent accessibles à tous.
- Pour garantir une administration impartiale et compétente.
- Pour protéger l'intérêt collectif des intérêts privés.

**PRÉSERVER NOTRE STATUT,
C'EST PROTÉGER VOS DROITS !**

POURQUOI MANIFESTER LE 13 FÉVRIER ?

L'AUSTERITÉ NUIT GRAVEMENT À LA SOCIÉTÉ

*Depuis des années, on nous dit que pour faire face à la dette publique, il faut réduire les dépenses publiques et respecter les critères budgétaires européens...
Et pourtant, cette politique ne fait qu'aggraver la situation!*

La Belgique a traversé ces dernières années plusieurs crises majeures. À chaque fois les services publics ont répondu présents pour assurer la cohésion sociale, la sécurité, la santé, ...

L'AUSTERITÉ, C'EST LE REMÈDE PIRE QUE LE MAL!

Depuis 40 ans, la réduction massive des dépenses publiques a mis à mal l'ensemble des services publics et notre sécurité sociale.

Conséquences de cette politique :

- Chômage en hausse.
- Réduction de l'accès aux services publics.
- Affaiblissement de la protection sociale.
- Conditions de travail de plus en plus dégradées.
- Pauvreté et précarité croissantes.
- Dégradation de l'environnement.
- ...

L'austérité fait la part belle aux plus riches! Pendant que les travailleurs et les plus vulnérables paient le prix fort, les entreprises se permettent de maximiser leurs profits sans être taxées à hauteur de ce qu'elles devraient. La déréglementation est accélérée, les salaires sont comprimés, et les conditions de travail se détériorent...

MAIS CE N'EST PAS TOUT!

L'austérité ne fait qu'aggraver la dette publique. Pourquoi? Parce qu'en réduisant les dépenses publiques, on diminue la consommation, les emplois, les revenus, et donc les recettes fiscales. Résultat: la dette augmente malgré les efforts que l'on nous impose. C'est un cercle vicieux.

Le vrai choix à faire aujourd'hui, c'est revendiquer un autre modèle: un modèle où les services publics et la sécurité sociale sont renforcés, où les inégalités sont réduites, et où la fiscalité fait contribuer largement les plus riches.

LE 13 FÉVRIER, ON SE MOBILISE pour dire NON à l'austérité, NON à la dégradation de nos services publics, et OUI à une société plus juste et solidaire!

Nous avons besoin d'une action publique forte pour:

- Répondre aux besoins sociaux: pour lutter contre la pauvreté, soutenir les jeunes et les aînés, et garantir un revenu digne à chaque citoyen.
- Agir pour l'environnement.
- Renforcer les services publics pour qu'ils répondent aux demandes croissantes de la population.

L'AUSTERITÉ, LE REMÈDE PIRE QUE LE MAL



TRIBUNE ÉVOLUE !

Tribune, 80 ans au compteur, évolue et s'adapte. Fidèle lecteur, vous êtes en train de lire votre Tribune ! Elle n'a pas changé dans la forme ni sur le fond. Vous y trouverez toujours une analyse syndicale de pointe et une information de premier plan de votre secteur. La différence, notoire, est que vous la lisez en ligne !



En décembre 2023, par souci budgétaire, le gouvernement fédéral de la Vivaldi a pris la décision de supprimer le mécanisme de « concession » qui assurait jusqu'au 30 juin 2024 la distribution postale de la presse écrite. Ce mécanisme bénéficiait à notre *Tribune* comme à des dizaines d'autres périodiques associatifs ou journaux quotidiens.

Dans les faits, la suppression de la subvention à bpost double, voire triple en cas de livraison pour le lendemain, le budget que nous allouons à la parution de *Tribune*. Ne bénéficiant d'aucune aide à la presse ni d'aucune autre rentrée financière, par exemple en termes publicitaires, le seul choix restant aurait été d'augmenter considérablement la cotisation syndicale...

Les instances francophones de la CGSP, après avoir mûrement pesé le pour et le contre et demandé l'avis des lecteurs, ont décidé de maintenir le journal syndical de 40 pages mais d'en limiter l'édition papier à une seule livraison qui se fera au mois de septembre. Elles profitent également de cette occasion pour étoffer leur offre éditoriale.

UNE PLUS GRANDE DIVERSITÉ

La réflexion ne s'est pas concentrée sur le seul aspect budgétaire. L'évolution du journal doit également correspondre aux besoins nouveaux de notre organisation syndicale et répondre aux attentes de nos affiliés et à leurs nouvelles façons de rechercher l'information.

Dans un monde qui va de plus en plus vite, le temps consacré à l'information est précieux. Il nous fallait répondre à la fois à cette exigence de coller au plus près de l'actualité et d'offrir un service de qualité sur lequel nos affiliés peuvent se référer en toute confiance et en toute conscience.

Notre nouvelle configuration de la presse syndicale comprend ainsi trois axes qui se veulent complémentaires.

LE MAINTIEN DE 4 ÉDITIONS TRIBUNE EN PDF MIS EN LIGNE

Quatre fois par an, les 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre, vous trouverez votre *Tribune* sur le site de l'IRW-CGSP (www.irwcgsp.be) ou sur celui de votre secteur. Nos réseaux sociaux feront écho de cette parution et mettront en avant certains contenus. Vous y trouverez toujours les pages intersectorielles avec ses dossiers et les pages sectorielles avec leurs précieuses informations. Une version en langue allemande continuera également d'être mise à la disposition de nos affiliés germanophones aux mêmes conditions.

L'ÉDITION D'UNE TRIBUNE PAPIER ENVOYÉE PAR LA POSTE

Tout à fait consciente de la fracture numérique qui sévit toujours et de l'attachement viscéral de nombreux lecteurs à la version papier en 40 pages de notre journal, les instances de la CGSP francophone ont fait le choix de garder malgré tout une édition imprimée. Elle sera en ligne dès le 1^{er} septembre mais dans vos boîtes à partir du 15 septembre. Pour nos camarades enseignants, vous y trouverez, collé, le calendrier scolaire. Par contre, son contenu sera totalement revu au profit des secteurs : plus de 30 pages seront consacrées à leur actualité autant qu'à leurs combats et perspectives.

LA PARUTION D'UN NOUVEAU MÉDIA : MATRIBUNE.BE

Cette nouvelle offre d'informations vues de gauche fait l'objet de l'article suivant de cette *Tribune*.

Tribune, à 80 ans, évolue donc une nouvelle fois. Il lui tient toujours autant à cœur de perpétuer une valeureuse tradition combative des affiliés de la CGSP francophone. Cette exigence critique la met au défi de continuer à fournir à tous ses lecteurs de précieuses clés de compréhension du monde qui vient.



UN NOUVEAU MÉDIA VOIT LE JOUR

MA
TRIBUNE.be

L'info vue **de gauche**



ACTUALITÉ ▾

THÉMATIQUES ▾

SERVICES PUBLICS

VIDÉOS

LE TRAIT D'OLI

À PROPOS

CONTACT ▾



, un tout nouveau site Web média, a débarqué dans le paysage médiatique belge francophone ce mercredi 15 janvier 2025. Il s'agit d'une réalisation commune des Interrégionales syndicales wallonne et bruxelloise de la Centrale générale des Services publics.

À une époque où l'information devient de plus en plus stratégique, [MaTribune.be](https://matribune.be) se propose d'être un média alternatif audacieux et engagé qui assume un point de vue situé et un prisme de gauche. Ce projet ne cherche pas à concurrencer les grands médias quotidiens, mais à proposer une alternative en offrant un autre regard sur l'actualité.

L'INFO VUE DE GAUCHE

[MaTribune.be](https://matribune.be) se distingue par son engagement en faveur d'une analyse critique et décalée de l'actualité, en proposant un point de vue de gauche, résolument orienté vers l'émancipation individuelle et collective.

Mais loin de se cantonner aux sujets syndicaux, [MaTribune.be](https://matribune.be) s'adresse à toutes et tous et aborde une palette large de thématiques sociales, économiques, politiques et environnementales, tant au niveau local, régional et national, qu'au niveau européen et international.

L'objectif ? Apporter un regard neuf, offrir une prise de recul face à la rapidité de l'actualité et surtout, proposer des clés d'analyse sur des enjeux cruciaux qui façonnent notre société, tels que : les services publics, la crise climatique, la transition

énergétique, les défis du télétravail, l'égalité des genres, la mobilité durable, pour n'en citer que quelques-uns.

UN CONTENU VARIÉ, UN SITE ACCESSIBLE ET CONVIVAL

Avec un contenu mis à jour plusieurs fois par semaine, [MaTribune.be](https://matribune.be) propose une expérience multimédia complète : articles d'analyse, interviews, portraits, vidéos, podcasts, photos, mais aussi des dossiers approfondis pour éclairer les grands enjeux de notre époque.

Le site est conçu pour être simple d'accès et convivial, avec des articles facilement consultables, classés par thèmes et catégories. En plus des analyses pointues et billets d'humeur, des interviews d'experts et de portraits en images, [MaTribune.be](https://matribune.be) tentera aussi d'apporter une touche de légèreté, dans un monde souvent trop sérieux, avec les dessins de caricature d'Oli.

À LA UNE

Nous vous invitons à découvrir en Une, l'article «Média et contre-pouvoir - Quelle presse voulons-nous ?» <https://matribune.be/media-et-contre-pouvoir/> - [MaTribune.be](https://matribune.be) signé par le Comité de rédaction et à vous abonner à la newsletter via [Recevoir la newsletter - MaTribune.be](https://matribune.be/recevoir-la-newsletter) pour être tenus informés de l'actualité du site.

BUDGET WALLON 2025

MASSACRE À LA RÂPE À FROMAGE

Après une Déclaration de politique régionale en juillet qui donnait déjà le ton, le nouveau gouvernement MR-Engagés a présenté son budget 2025 ainsi que la trajectoire de législature 2024-2029. Ne tournons pas autour du pot : rien, ou quasiment rien, ne va dans ce budget ! C'est un budget de technocrates, avec une vision purement comptable. Il n'offre aucune perspective positive, ni pour les populations, ni pour l'économie wallonne, ni même pour le redressement des finances publiques.



Pour réaliser ses 268 millions d'économies structurelles, le gouvernement utilise une fois de plus la technique bien connue de la râpe à fromage, à savoir couper un peu partout, sans évaluation réelle, ou pire, allant à l'encontre des évaluations qui ont été réalisées. Il tente de faire croire que ces coupes budgétaires ne toucheront pas la qualité des services publics ou le bien-être des populations, en vain. Avec un tel budget, des reculs importants en matière sociale, économique, écologique, de mobilité, de logement sont inévitables.

Pire... Alors qu'il se place en grand défenseur de la rigueur budgétaire, ce gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de mettre en œuvre deux grandes réformes fiscales qui, en plus d'être très mal pensées, vont plomber les recettes fiscales de la Région de plusieurs centaines de millions chaque année.

UN BUDGET SANS VISION, SAUF COMPTABLE

Un budget est plus qu'une simple affaire de chiffres. Par les choix et les priorités qu'il pose, un budget reflète les ambitions sociales, économiques et écologiques d'un gouvernement. Et lorsqu'on examine les documents budgétaires de ce nouveau gouvernement, ce qui frappe, c'est justement l'absence d'objectifs socioéconomiques forts, de stratégie claire, et de perspectives positives pour la vie des gens. Créer des emplois durables et de qualité ? Renforcer la justice sociale et fiscale ? Accompagner les entreprises dans leur transition écologique ? Renforcer les investissements dans les secteurs stratégiques ? Accélérer le redéploiement industriel ? Sauver notre biodiversité ? ... autant de priorités absentes de ce budget.

Si on devait résumer ce budget wallon en une seule phrase, ce serait : « *faire mieux avec moins, pour rassurer les marchés financiers* », un slogan répété tant de fois par la droite depuis tant d'années. Tout le monde sait bien qu'il manque cruellement de moyens, humains et financiers, pour répondre aux nombreux défis de nos sociétés capitalistes contemporaines. Rappelons ici le chiffre avancé par l'ancien Président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, dans son rapport sur l'économie européenne en septembre dernier : il faut investir, au minimum, 800 milliards d'euros par an au niveau européen si on veut éviter que le Continent ne décroche par rapport à la Chine et aux États-Unis, et s'enfonce dans la récession. Mais non, ce gouvernement wallon continue de vivre dans le passé, et revient avec ses vieilles rengaines de droite : l'État est obèse, les services publics sont inefficaces, la dette est trop élevée, les fonctionnaires sont des privilégiés et des fainéants...

L'objectif prioritaire du gouvernement, pour ne pas dire le seul, serait de remettre les comptes publics en ordre, en coupant dans toute une série de dépenses et d'investissements publics. Et tout cela serait inéluctable. Il faudrait absolument garantir la soutenabilité des finances publiques, pour éviter des sanctions de l'Europe mais aussi surtout des marchés financiers. Le gouvernement n'hésite d'ailleurs pas à brandir la menace d'un « scénario à la grecque » ... Une fois de plus, la dette joue le rôle d'alibi parfait pour justifier des coupes budgétaires.

Par sa vision strictement comptable, ce budget traduit la véritable nature de ce nouveau gouvernement : des technocrates aveuglés par l'idéologie néolibérale et soumis aux diktats des marchés financiers. Le ministre Desquesnes a lui-même déclaré : « *Que cela plaise ou non, nous vivons dans des règles du jeu qui sont celles des marchés financiers*¹. »

UNE ÉQUATION D'ALCHIMISTES

Les objectifs budgétaires du nouveau gouvernement sont donc :

- Diminuer fortement les dépenses publiques
- Diminuer fortement les recettes
- Revenir à l'équilibre budgétaire en 2029

Le tout, en :

- Évitant l'austérité
- N'appliquant aucune nouvelle taxe
- Améliorant la qualité des services publics et le bien-être des citoyens
- Favorisant la croissance économique
- Développant de nouvelles politiques
- Garantissant la transition écologique et numérique

Il n'est pas nécessaire d'avoir un Master en économie pour comprendre que cette équation est une illusion totale.



Le gouvernement affirme qu'il n'y a pas d'austérité dans ce budget, et que toutes les coupes budgétaires annoncées seront sans conséquence, tant sur la qualité des services publics que sur le bien-être des citoyens. Ils seraient capables d'atteindre tous leurs objectifs en se contentant de rationaliser les coûts, moderniser l'administration, fusionner certains outils, éliminer les dépenses inutiles, simplifier les processus, réorienter les dépenses, responsabiliser les agents, ... C'est beau la *novlangue*, mais ce sont des balivernes.

Cet objectif de retour à l'équilibre en 2029 est d'autant plus douteux que le gouvernement annonce une diminution très importante des recettes, de l'ordre de 1,5 milliard d'euros sur la législature, via une baisse des droits d'enregistrement et des droits de succession. Bien sûr... Réduire les recettes, c'est améliorer le solde budgétaire. Et réduire les moyens des services publics, c'est améliorer leurs qualités ; couper dans les budgets environnementaux, c'est améliorer la transition écologique ; réduire les dépenses publiques, c'est développer de nouvelles politiques. Vous l'aurez compris, le gouvernement vit dans un roman, celui de 1984².

Ajoutons que même s'il mettait en application un choc d'austérité en Wallonie, « un scénario à la grecque », avec des coupes drastiques dans les dépenses et services publics, cela ne pourrait en aucun cas donner les résultats escomptés. En effet, l'austérité a déjà été testée de nombreuses fois par le passé, et le résultat est connu d'avance : elle provoque un effet récessif de l'économie, ce qui aggrave les déficits, et donc la dette.

MASSACRE À LA RÂPE À FROMAGE

Contrairement à ce que le gouvernement déclare, les mesures et la trajectoire budgétaire annoncées sont bel et bien des politiques d'austérité, et elles auront inévitablement des conséquences négatives, à court et moyen terme, à tous les niveaux : social, économique et environnemental. Lors de sa conférence de presse début juillet, le Président des Engagés Maxime Prévot l'a en réalité reconnu, en déclarant ceci : « *si on réalisait tous nos objectifs sur une seule législature plutôt que sur deux, la pente de la trajectoire budgétaire serait si forte qu'on n'éviterait pas le sang et les larmes* ». Sauf erreur, diviser par deux du sang et des larmes, cela reste du sang et des larmes.

1. Intervention en commission Mobilité le 3 décembre 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=fluzXoClh10>.

2. Allusion à l'ouvrage éponyme de George Orwell (1984).



Concrètement, plutôt qu'attaquer frontalement et durement quelques secteurs déterminés, le gouvernement décide d'utiliser une fois de plus la fameuse technique de la râpe à fromage, c'est-à-dire de couper « un peu » dans de très nombreuses lignes budgétaires, en feignant de croire qu'en adaptant quelque peu les secteurs touchés, cela n'aura pas d'impact. Donnons quelques exemples marquants de ces coupes qui atteignent au total plus de 250 millions d'euros pour l'année 2025, et montrons quels en seront les impacts, souvent multiformes.

Attaques sur les communes et les CPAS

Deux mesures vont toucher directement les finances communales.

Premièrement, la fin de la majoration de 1 % du fonds des communes (-15 millions), qui constitue la principale source de financement des communes. Quinze millions, cela ne paraît pas énorme mais sur l'ensemble de la législature, cela représente un manque à gagner de 251 millions. Quand on sait que, d'une part, les communes sont déjà dans le rouge, et que, d'autre part, elles sont les premiers investisseurs publics du pays, concentrant à elles seules environ 40 % des investissements, on comprend à quel point cette mesure va impacter le tissu économique wallon.

Deuxièmement, la non-indexation des points d'aides à l'emploi (dits « points APE ») (- 13,5 millions) aura un lourd impact sur les finances communales. Avec un manque à gagner de plus de 200 millions sur la législature, cela pourrait entraîner la perte de 2 000 emplois dans les services publics régionaux et locaux, dont des centaines dans les CPAS. Or, les CPAS sont déjà débordés, et les réformes prévues au fédéral (exclusion des chômeurs après deux ans) vont aggraver fortement la situation. La FGTB a en effet estimé que 38 000 personnes supplémentaires pourraient devoir frapper à la porte du CPAS si cette mesure passe.

Attaques sur le tissu associatif

Le gouvernement décide de réduire les malnommées subventions facultatives de 60 millions, soit 30 % de l'enveloppe globale. Ces subventions, loin d'être facultatives, financent tout un tissu associatif et des projets locaux (dont les CPAS) qui remplissent une fonction très importante en matière sociale, culturelle et éducative. Donnons un seul exemple : le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE), qui joue un rôle social très important, notamment en termes d'aide aux personnes subissant la précarité énergétique, pourrait voir sa subvention diminuée de moitié.

Attaques sur la mobilité

Même si, grâce une mobilisation importante, l'abonnement TEC à 1 €/mois pour les 18-24 ans est maintenu en 2025, le gouvernement décide cependant de geler l'indexation pour l'Office des transports wallons (OTW : -35 millions), ce qui va signifier moins de financement pour le TEC et donc moins de mobilité. La mobilité douce (vélo-piéton) en prend aussi pour son grade : la subvention pour le réseau cyclo-piéton passe de 13 à 4 millions, le Plan Wallonie-cyclable passe de 5,4 millions à zéro euro, et les subventions pour la sensibilisation et la prestation de mobilité durable sont diminuées de 20 %.

Attaques sur le logement

Les primes Énergie sont remises en cause (les montants ne sont pas encore connus) alors que l'isolation et la rénovation des logements constituent un enjeu-clé. Le budget pour le logement public est réduit de 50 millions, alors même que 45 000 familles sont toujours en attente d'un logement social, et que le secteur de la construction est en difficulté. De plus, le budget consacré à « l'allocation loyer », une aide (125 euros par mois) pour les ménages à faibles revenus (moins de 17 000 euros bruts pour un isolé) passe de 21 à 5 millions d'euros (-16 millions), alors même que cette mesure viole le principe de *standstill* inscrit dans la Constitution qui prévoit que, quand une mesure octroyée touche à un droit fondamental, on ne peut pas la retirer.

Attaques sur l'environnement

Les politiques écologiques de la Wallonie sont mises à mal à de nombreux égards. Par exemple, le budget consacré à la biodiversité subit une baisse drastique de 18 millions d'euros, soit une réduction de 75 %. Sans oublier que le logement et la mobilité font partie intégrante de la question environnementale.

On pourrait allonger encore cette liste, mais on comprend l'essentiel : alors que le gouvernement nous parle de budget « responsable » et de réformes sans conséquences sur la vie des citoyens, la réalité est tout autre. Ce budget nous met sur le chemin d'une société plus injuste : services publics dégradés, initiatives citoyennes affaiblies, soutiens aux plus fragiles déforçés, conditions de travail dégradées, destructions d'emplois, moins de mobilité, moins d'accès au logement, communes et CPAS dans le rouge, ...

Et le pire, c'est que le gouvernement en place affirme que tout cela n'est qu'un début. Citons le Ministre-Président Adrien Dolimont : « *C'est la première fois que les efforts structurels sont aussi importants : 268 millions d'euros, c'est un effort équivalent à un peu moins de 10 % de notre déficit. C'est à la fois beaucoup pour les décisions que cela implique, mais également encore peu, malheureusement, au regard des finances de la Région³.* »

UN DÉFICIT QUI S'AGGRAVE, CHERCHEZ L'ERREUR ...

Le gouvernement wallon nous présente donc un budget 2025 avec 17,7 milliards de recettes et 20,6 milliards de dépenses, et donc un déficit budgétaire de 2,9 milliards. Le déficit SEC, c'est-à-dire validé par l'Union européenne après une série de corrections comptables, s'établit quant à lui à -2,3 milliards d'euros.

La priorité affichée de ce gouvernement était donc la réduction des déficits et l'amélioration de la trajectoire budgétaire. Il a d'ailleurs, selon ses propres déclarations, réalisé un effort historique de 268 millions d'euros. Dans cette optique, on pourrait alors s'attendre à constater un déficit plus faible en 2025 qu'en 2024. Il n'en est rien. Le déficit SEC est identique à celui de 2024, à savoir 2,3 milliards.

Comment est-ce possible ? Parallèlement à toutes ces réductions budgétaires désastreuses, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire que de concrétiser deux réformes fiscales qui vont diminuer les recettes de 1,5 milliard d'euros d'ici 2029. La première réforme est la baisse des droits d'enregistrement (passant de 12 % à 3 %), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et qui va coûter 250 millions d'euros. Toutes ces « économies » ne servent donc en réalité qu'à compenser une perte de recettes liée à une seule réforme fiscale, réforme qui est par ailleurs totalement injuste et inefficace. En effet, sans rentrer dans les détails ici, plusieurs analyses ont démontré que cette réforme, au départ visant un objectif légitime d'amélioration de l'accès à la propriété, ne va profiter financièrement qu'aux ménages ayant des revenus élevés et achetant les logements les plus chers, tandis que tous les autres y perdront au change (notamment à cause de la suppression du chèque-habitat).

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement a également fait passer une autre réforme, à savoir la réduction drastique (-50 %) des droits de succession, qui fera perdre à la Région 400 millions d'euros par an à partir de 2028, date de son entrée en vigueur. À nouveau, le gouvernement essaie de faire passer cette mesure comme étant attractive pour toutes et tous, mais elle est en réalité anti-sociale. L'héritage est en effet une source de richesse et surtout un vecteur important des inégalités. Si une réforme de ce système peut être envisagée, plutôt que de renforcer encore les inégalités, le principe à retenir devrait être le suivant : une diminution importante des droits de succession pour les familles disposant d'un patrimoine inférieur à un certain montant, puis des taux progressifs au-dessus de ce montant.

Dans tous les cas, avec ces deux réformes, le gouvernement nage en pleine contradiction : d'un côté, il place la réduction des déficits comme la priorité des priorités, de l'autre il procède à des réformes qui font aggraver le déficit de plusieurs centaines de millions d'euros.

La conclusion est limpide : face à des technocrates néolibéraux au pouvoir, il est de notre devoir de ne pas désespérer, de s'opposer à ces mesures injustes et anti-sociales et de construire, en s'appuyant sur les mobilisations sociales, les conditions permettant la mise en œuvre d'une voie alternative, en faveur de l'émancipation des peuples et le respect des écosystèmes. La tâche est difficile mais pas impossible..

3. Parlement wallon Commission du budget, 3 décembre 2024., 3 décembre 2024.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL À VENIR LE RETOUR DE TINA (« THERE IS NO ALTERNATIVE »)

Il n'y aura pas de gouvernement fédéral avant fin janvier, c'est une certitude. Mais une autre chose est certaine : les politiques et le budget qui sortiront des négociations seront socialement, et économiquement, destructeurs.

Le menu est clair et effrayant : gel des salaires, remise en cause en cause de l'indexation automatique, augmentation de la TVA, suppression du quotient conjugal (perte minimum mensuelle de 250 € en moyenne, pour un demi-million de ménages en Belgique), attaques sur les pensions, sur les services publics et la sécurité sociale, remise en cause du statut des agents de la fonction publique, attaque sur les allocations de chômage, attaques sur le droit du travail (flexibilité accrue, travail de nuit, travail le dimanche et les jours fériés), ... Bienvenue au XIX^e siècle...

Les récentes déclarations de Bart De Wever tentent de nous faire croire que ce sont des choix difficiles, mais qu'il n'y a pas d'alternative. Les caisses sont vides. Il faut faire des économies, au risque de plonger le pays dans le chaos : « *Nous ne pouvons plus distribuer de cadeaux, au contraire, nous devons en reprendre. Il va falloir travailler plus longtemps, dans un marché du travail plus flexible, avec des conditions d'accès à la pension plus difficiles. Cela va sembler injuste par rapport au train de vie qu'ont eu les babyboomers, mais nous n'avons pas d'autre choix* »⁴.

Grave erreur. Cette politique d'austérité et ce recul social généralisé ne diminueront pas le déficit budgétaire. Au contraire. Couper dans les dépenses et les investissements

publics, alors que l'économie ralentit, cela va aggraver l'effet récessif, et cela va faire augmenter la dette et les déficits publics. Et cela d'autant plus que tous les États européens s'apprentent à le faire également. Nos dirigeants n'ont-ils rien appris des leçons du passé ?

Dans son interview sur *La Première* (radio publique) le 6 janvier 2025, le Président du MR a déclaré que le projet sur la table de négociation était celui qui avait remporté les élections, et qu'il était donc normal qu'il soit intransigeant sur toute une série de points, afin de rester fidèle aux votes de ses électeurs. Toutes celles et ceux qui voudraient remettre en cause cette orientation, notamment par des mobilisations, ou pire des grèves, ne seraient rien d'autres que des anti-démocrates, une rengaine bien connue qu'on nous a déjà sortie à l'automne 2014 durant les mobilisations contre la coalition Suédoise (gouvernement Michel I).

Ce raisonnement est parfaitement malhonnête. Il est vrai que la droite a enregistré des progrès lors des dernières élections. Mais cela ne signifie pas qu'elle représente tous les citoyens. Surtout, la démocratie ne se limite pas aux urnes, elle s'exprime au quotidien au Parlement (notamment par le travail de l'opposition) et à travers la concertation sociale (malmenée et parfois bafouée allègrement) pendant toute la législature. S'opposer à ces mesures, politiquement et socialement, est donc parfaitement légitime et démocratique.

4. *Le Soir*, 31 décembre 2024.



GOUVERNEMENT MR – ENGAGÉS : LA WALLONIE DIRIGÉE PAR DES ALCHEMISTES



268 millions d'économies structurelles pour 2025, c'est ce que nous promet le gouvernement MR-Engagés pour la Wallonie. Et les services publics sont bien sûr en ligne de mire : moins de fonctionnaires, fin du Statut, non indexation des aides à l'emploi ... Sous couvert de « rationalisation » et de « bonne gouvernance », la fonction publique devra faire mieux avec moins. Ou tels des alchimistes, nos ministres vont-ils transformer le plomb en or ? En fait, la coalition Azur nous sert une fois encore ses vieilles recettes, éculées et totalement inefficaces, pour relancer l'économie et réduire l'endettement de la Wallonie.

Alors que faire pour redresser les finances wallonnes ? Exactement l'inverse ! L'État doit **augmenter ses dépenses** et les recettes pour y arriver existent. C'est ce qu'explique Olivier Bonfond, Économiste et chargé d'analyses à l'IRW-CGSP, dans une interview à voir et à entendre dès ce mercredi 15 janvier sur le site <https://matribune.be/>, le tout nouveau site d'information porté par les Interrégionales wallonne et bruxelloise de la CGSP.



NOTRE HISTOIRE ■■■

LES CPAS ONT 100 ANS !

C'est le 10 mars 1925 qu'une loi organique fonde les Commissions d'assistance publique (CAP), ancêtres de nos actuels CPAS, « afin de soulager et prévenir la misère ». Et c'est une mini-révolution car jusque-là, la pauvreté relevait de la charité chrétienne ou de la bienfaisance publique. En 100 ans, les missions des CPAS ont bien changé mais leur objectif reste le même : « permettre à chaque personne de mener une existence conforme à la dignité humaine. »

Au lendemain des émeutes et du massacre de Roux en 1886, l'État belge s'inquiète de la misère grandissante des travailleurs que n'arrivent pas à résorber les bureaux de bienfaisance et les hospices civils que les communes ont mis en place dès 1836. En 1895, le Parlement initie une Commission pour la réforme de l'assistance publique. Elle n'aboutira que trente ans plus tard ! C'est donc le 10 mars 1925 que sont créées les Commissions d'assistance publique (CAP) par la fusion des bureaux et des hospices communaux en une seule institution qui reçoit le statut d'établissement public.

UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL

Cette mission de service public met fin définitivement à l'arbitraire de la charité et au paternalisme de la bienfaisance. En effet, les CAP sont régies par des lois, les mêmes pour tous, qui, comme tous les services publics, se doivent de traiter chacun de la même manière, dans le respect de tous et la compréhension de la situation de chacun. De surcroît, en tant que service public, l'activité du CAP ne peut pas être interrompue car elle répond à un besoin de la collectivité. Par ailleurs, la loi reconnaît à la fois l'ancrage communal des CAP et leur autonomie vis-à-vis du pouvoir communal.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale est créée la Sécurité sociale. C'est un bouleversement radical pour la classe ouvrière qui voit sa dépendance aux CAP disparaître. Hélas pas complètement car malgré les assurances sociales obligatoires, la pauvreté frappe toujours les plus fragilisés. Il faut attendre 1974 pour que la notion d'aide sociale soit modifiée. Elle devient un droit à pouvoir disposer d'un *minimum de moyens d'existence*. Le minimex met fin à la notion d'indigence ! Dans la foulée, deux ans plus tard, la CAP change de nom. Les nouveaux Centres publics d'aide sociale (CPAS) sont créés le 8 juillet 1976 et s'implantent dans les désormais 600 communes du pays qui viennent de fusionner. Le CPAS, dernier filet de protection sociale, devient un outil public de première ligne de lutte contre la pauvreté, destiné à « assurer à chaque personne des conditions de vie conformes à la dignité¹ ».



ÉTAT SOCIAL ACTIF ?

Comme tous les autres services publics, les CPAS sont mis sous pression libérale. Le droit à l'aide sociale tend à devenir un « droit à l'intégration sociale » et la sécurité sociale un « État social actif » ! L'activation des bénéficiaires sous-entend une participation à la société. Ainsi, la contractualisation des relations d'aide entre les bénéficiaires et les CPAS passe obligatoirement par le biais de l'introduction des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS). Le CPAS devient dès lors dès 2002 un Centre public d'action sociale et le minimex s'appelle désormais « revenu d'intégration sociale (RIS) ».

Ce changement de paradigme de la société concrétise une austérité sévère des moyens publics et une réduction des droits à la sécurité sociale. Elle se traduit par une explosion du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration². En particulier ces dernières années avec la prise en charge des exclus du chômage, mais aussi de nouvelles catégories précarisées, comme les étudiants.

Dans les faits, nous assistons depuis 20 ans à un transfert de la charge financière qui incombait à la sécurité sociale (et donc au fédéral) vers les Communes et les CPAS. Or, ces nouvelles charges financières et administratives dépassent largement leur trop faible capacité budgétaire, renforçant davantage encore les inégalités entre les Communes...

Pour permettre à chacun de vivre dignement, il est devenu primordial que le financement des CPAS soit revu afin que leurs missions obligatoires et la revalorisation du travail social soient intégralement financées par les pouvoirs concernés. Cent ans de solidarité, ça compte !

1. Daniel Zamora, *Histoire de l'aide sociale en Belgique*, Politique, n°74, octobre 2021, PAGE 40-45.

2. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RIS en avril 2024 est de 165.620. Source : Étude FGTB, Les communes étranglées par l'exclusion des demandeurs d'emploi, 3 septembre 2024, disponible sur www.fgtb.be.

MENACES SUR LE STATUT

En s'attaquant au statut des fonctionnaires de la Région wallonne et de la Communauté française, c'est aussi à un pilier de la démocratie qu'on touche ! Le gouvernement veut aller vite et fort pour supprimer le statut du fonctionnaire. Or, ce statut, il a une histoire : les années '30 et la crainte des démocrates de voir les fonctionnaires (tous contractuels à l'époque) soumis aux pressions des rexistes... Le statut aujourd'hui, il fait partie de la démocratie.

Le statut est conçu afin d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La meilleure façon d'y arriver est de disposer d'un personnel qualifié dont les décisions ne sont de prime abord pas considérées comme suspectes. C'est cette confiance que tendent à détruire aujourd'hui les gouvernements en dénigrant ouvertement leurs administrations, selon eux lourdement inefficaces, rigides, improductives. Le recrutement contractuel apparaît alors auréolé de tous les « atours » du management privé : l'efficacité, la flexibilité et l'attractivité¹.

À la CGSP, nul n'est dupe de ces motivations. Nous voyons bien par contre les ambitions idéologiques – visant à restreindre les droits des travailleurs, vider l'État de ses missions de services publics – et les objectifs budgétaires – en présentant des budgets d'austérité hostiles aux travailleurs et à la population mais qui épargnent une fois encore les détenteurs de patrimoine.

DES MOTIVATIONS HYPOCRITES

Nous savons pertinemment bien que derrière les concepts d'efficacité et de flexibilité, les gouvernements ne cherchent qu'à recruter rapidement, sans sélection objective, un personnel corvéable à merci, pouvant être licencié séance tenante sans recours ou possibilités de réintégration.

Quant à l'attractivité, c'est un piège évident. C'est oublier un peu vite que les salaires de la Fonction publique sont largement moindres que ceux du privé. C'est d'ailleurs pour cette raison que la pension des fonctionnaires est considérée comme un salaire différé. À cet égard, qu'en sera-t-il lorsque les barèmes seront supprimés ? Rappelons que ces derniers sont un gage de neutralité et d'égalité puisqu'ils ne font aucune différence, contrairement au privé, entre les ouvriers et les employés, ou même entre les hommes et les femmes. Rappelons également que les fonctionnaires constituent déjà le personnel le plus flexible qui soit. En effet, ils peuvent être déplacés, dans le cadre de l'intérêt général, là où l'Autorité le veut, aux conditions (même financières) voulues par l'Autorité, sans leur consentement. Ce n'est pas possible avec des contractuels.

Ces vérités-là ne sont jamais mises en avant par les libéraux et les médias qui les soutiennent.

L'ÉTAT N'EST PAS UN EMPLOYEUR COMME LES AUTRES

En effet, il y a une nécessité au statut qui est trop souvent occultée. L'État n'est pas un employeur comme un autre. Ses missions reposent sur l'intérêt général de la population et il dispose pour cela de la force des lois et de l'Autorité pour les faire respecter. Le fonctionnaire est investi d'une partie de cette Autorité et le statut vient en définir juridiquement les limites, les fonctions et les conditions d'accès. Le statut est donc lié à la nature de l'employeur et ses missions priment sur l'intérêt personnel du fonctionnaire. C'est pourquoi, le statut ne peut pas être considéré comme un contrat liant deux parties mais bien comme un acte unilatéral de la part de l'Autorité.

**LE STATUT EST CONÇU
AFIN D'ASSURER
L'ÉGALITÉ DE TOUS LES
CITOYENS DEVANT LA LOI**

Le statut a été conçu comme un instrument de libération visant à affranchir le fonctionnaire du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif. L'indépendance du fonctionnaire est un gage de la continuité

de l'État, c.-à-d. la garantie que l'intérêt général et la stabilité des institutions sont inscrits au cœur de l'action et de la puissance publiques. La nomination statutaire garantit cette impartialité. L'intégrité et la confiance sont ici des notions fondamentales. Tous les citoyens, égaux devant la loi, sont tout autant prémunis de l'arbitraire.

Voilà à quoi s'attaquent le MR et Les Engagés : au socle de notre État de droit, aux garanties constitutionnelles de liberté et d'égalité d'accès et de traitement des citoyens aux services que l'État doit leur rendre.

Voilà pourquoi, la CGSP jettera toutes ses forces dans la bataille pour le maintien de la nomination statutaire !



1. Ce sont les mots utilisés dans les Déclarations de politique régionale et communautaire.



UN CENTENAIRE : CELUI DU RATTACHEMENT DES CANTONS DE L'EST À LA BELGIQUE

En mars 1925, le Parlement belge officialise le rattachement des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith au reste du pays. En effet, la Belgique administrait déjà provisoirement ce territoire depuis 1919, comme l'avaient fait avant elle la France (1795-1813) et la Prusse (1814-1919). Quelque 50 000 « nouveaux Belges » intégraient, non sans mal, notre territoire !

En 1919, au lendemain de la défaite de l'Empire allemand, le Traité de Versailles ampute l'Allemagne de 15 % de son territoire au titre de compensation de guerre. Le 10 janvier 1920, jour d'entrée en vigueur de ce Traité, la Belgique se voit ainsi octroyer les « Kreis » d'Eupen Malmédy et du Moresnet neutre (La Calamine). Le 20 septembre 1920, la toute jeune Société des Nations proclame le rattachement d'Eupen-Malmédy à la Belgique. Celle-ci organise alors une consultation populaire dans les trois nouveaux cantons créés (Eupen, Malmédy et Saint-Vith) mais la manière dont le lieutenant-général Herman Baltia, haut-commissaire royal, l'exécute ne permet qu'à 271 électeurs sur 34 000 d'y prendre part. Le POB dénonce cette situation et, afin de permettre une complète intégration (notamment linguistique et juridique), ces trois cantons sont placés sous l'administration provisoire belge du général Baltia, nommé gouverneur du « gouvernement d'Eupen-Malmédy » de 1919 jusqu'à 1925.

LA NOUVELLE BELGIQUE

L'expression « Nouvelle Belgique » apparaît alors pour distinguer les « anciens » et les « nouveaux » territoires de langue allemande. Le gouverneur Baltia parle même de « *cantons rédimés* », c'est-à-dire, dans une phraséologie chrétienne, sauvés, *lavés de tous péchés*... À l'évidence, cette expression rappelle de mauvais souvenirs à nos compatriotes germanophones à qui on reprochait le fait « de ne pas être nés en Belgique », refusait le droit de vote et l'usage complet de leur langue. De nombreux habitants s'estiment « de seconde zone » et perçoivent le Traité de Versailles comme un diktat puisque leur droit à l'autodétermination les *oblige* dans les faits à accepter le rattachement.

Pour Baltia, l'intégration des « nouveaux Belges » prendra au moins 30 ans ! Mais la création, dès 1921, du diocèse d'Eupen-Malmédy et les aventures du gouvernement belge dans l'occupation de la Ruhr¹ vont amener le Parlement belge à voter la loi d'intégration définitive. Cette loi, votée le 6 mars 1925, met fin au gouvernement d'Eupen-Malmédy. De même, le Traité de Locarno d'octobre 1925 fixe les frontières occidentales de l'Allemagne et entérine le rattachement des Cantons de l'Est à la Belgique.



Le parlement de Ostbelgien

Le 1^{er} janvier 1926, les « Nouveaux Belges » d'Eupen-Malmédy sont des Belges à part entière, la Constitution est revue et elle s'applique, autant que les lois du peuple belge, désormais totalement à eux. Cela n'empêche pas l'Allemagne et la Belgique, en grande détresse financière, d'entamer des négociations secrètes afin de céder ce territoire à l'Allemagne contre 200 millions de marks-or ! La France s'y opposera farouchement, refusant toute remise en cause des Traités de Versailles et de Locarno...

AU CŒUR DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE

Après la terrible épreuve de la Seconde Guerre mondiale, l'amélioration des relations entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne permettra de signer en 1956 les « Traités de septembre » qui soulignent la nullité de l'annexion faite par le Reich en 1940 et mettent en place de nombreux accords bilatéraux.

Aujourd'hui, cent ans après son intégration officielle à la Belgique, celle qui est devenue la « Communauté germanophone », confirme son attachement indéfectible à la Belgique et, tout en revendiquant fièrement son degré élevé d'autonomie, s'apprête à jouer un rôle fondamental dans la Belgique fédérale actuelle.

1. L'occupation de la Ruhr est une opération politico-militaire menée par les gouvernements français et belge en Allemagne entre janvier 1923 et août 1925 voulant s'opposer par la force au défaut de paiement des indemnités de guerre dues par la République de Weimar.



QUI SONT (VRAIMENT) LES CASSEURS ?

Les mots peuvent être trompeurs et leur acception est entachée par les idées préconçues, par les images et discours empreints d'un prétendu bon sens commun. Ainsi, ceux qu'on désigne comme « casseurs » ne sont pas forcément ceux qu'on croit !

Jean-François Tamellini, dans son livre *Qui sont les casseurs ?* remet les pendules à l'heure et nous invite à poser la seule question pertinente : qui sont les vrais casseurs de notre société ? Il a inauguré le cycle de séminaires* que la CGSP-Bruxelles a lancé cet automne.

Les mots ont un sens et aussi une puissance évocatrice qui construit un récit. Parler de « casseurs » évoque des personnes cagoulées ou masquées qui se livrent à des actes de violence.

Cette vision primaire n'a qu'un but : détourner l'attention des véritables responsables. Favoriser ces représentations permet de stigmatiser les mouvements d'insurrection légitime, comme l'action syndicale, les protestations citoyennes, ou la désobéissance civile.

Or, le vrai danger vient de ceux qui se livrent à un détricotage en règle et en silence de nos droits, de notre sécurité sociale et de nos services publics, se livrant à une casse bien plus destructrice.

Électricien de formation, Jean-François Tamellini est aussi titulaire d'une licence en sciences de gestion, orientation management public de l'U-Mons. Des acquis et connaissances qu'il met au service de son engagement syndical et de son analyse critique de la logique capitaliste. La crise de 2008, dite des « Subprimes », fut la révélation éclatante de la véritable identité des casseurs. Au fil des chapitres de son livre, il pointe d'autres phénomènes économiques, tendances autoritaires ou tentatives gouvernementales qui portent atteinte à la démocratie.

Il évoque ainsi la « greedflation », cette forme d'inflation induite par la cupidité des actionnaires et qui consiste, pour les grandes entreprises, à profiter des crises -économiques, sociales, sanitaires- pour augmenter leurs prix favorisant ainsi la tendance inflationniste pour faire exploser leurs profits.

Et ils ne se gênent pas, les profiteurs de crise. Quand ils ne surfent pas sur les conflits sociaux ou armés pour faire monter les prix de l'énergie, ils savent comment capter les aides à la formation des travailleurs à leur avantage. Ainsi les crédits

adaptation, aides publiques à la formation, aides sésames sont pompés par les entreprises et les consultants et créent, in fine, des emplois précaires.

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres relevés par Jean-François Tamellini pour démontrer que les casseurs ne sont pas ceux qu'on croit. N'en déplaise à l'ex-ministre de

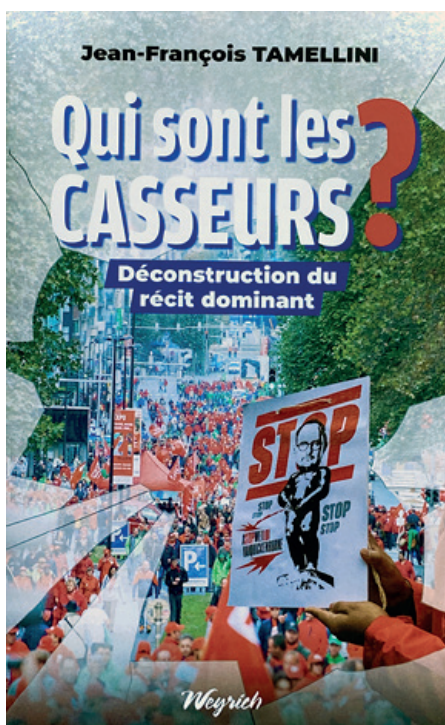
la Justice Van Quickenborne (Open VLD) et à sa loi dite « anticasseurs » qui aurait ouvert la porte à une criminalisation des mouvements sociaux, qu'ils soient syndicaux, citoyens ou associatifs et à des interdictions de manifester si nous ne l'avions combattue avec détermination.

Ce livre nous apporte des outils conceptuels pour défendre les valeurs pour lesquelles nous devons lutter sans relâche. Car à l'heure où les fractures sociales s'entrechoquent, et où les mentalités nationalistes et racistes se répandent, où la droite -toujours plus extrême- au gouvernement nous promet d'aggraver les déséquilibres, au risque de laisser l'extrême droite gagner un peu plus les esprits et le champ politique, il est plus que jamais nécessaire de déconstruire le discours dominant avant que la porte ne se referme sur nos conquêtes en termes

de justice sociale et de vivre ensemble.

Violaine DENEYS,

Secrétaire générale de la CGSP-Bruxelles



★

- 18/09/2024 – Qui sont les casseurs ? avec J-F Tamellini
- 09/12/2024 – Enjeux de l'IA sur le monde du travail – Dr Laurence Dierickx, Maître de conférence à l'ULB
- à venir – L'engagement syndical des jeunes

ADMI-MOTS, LE BILLET DU SECTEUR ADMI

LA FABLE DU LIÈVRE ET DE LA TORTUE

Il y a près de 8 mois, nous découvrons avec stupeur les résultats électoraux des législatives. Résultats confirmés quelques mois plus tard lors des communales et provinciales... dont acte !

Manif 18/12/24



Ce qui nous a tous déstabilisés à l'époque, plus que les résultats, c'est l'agressivité verbale des présidents du MR et de Les Engagés, tant sur le fond, que sur la forme. Agressivité qui n'a cessé de croître dans les propos de G.L. Bouchez qui devient petit à petit la caricature belge d'une Giorgia Meloni ou du président Trump ou encore du Tsar Poutine.

Dans la foulée des élections de juin, les deux partis majoritaires ont fait preuve d'une forme de hâte, voire de précipitation, tels des lièvres, à conclure un accord de gouvernement wallon avec beaucoup d'effets d'annonce. Le nouveau gouvernement nous a annoncé avec fracas la suppression du statut de la fonction publique, des coupes budgétaires dans les dépenses publiques et particulièrement dans la fonction publique (entendez le personnel). Et il est à redouter qu'on nous annonce de même, voire pire, au fédéral avec le gouvernement De Wever qui traîne, telle une tortue, à se constituer.

Dès l'été dernier, le lièvre s'est mis en route : via le non-remplacement des départs, le gel des nominations et la suppression du paragraphe 2 de l'article 119 quater du code de la fonction publique wallonne. Mécanisme qui permettait une accélération du processus de nomination des agents contractuels de nos UAP wallons et du SPW. La Ministre Galant n'a pas traîné à mettre un œuvre (à son image) le rouleau compresseur de la majorité MR/ Les Engagés. La suppression du Statut est une attaque directe à la démocratie. Pour rappel, le Statut (dit statut Camu) a été mis en place en 1937 pour garantir l'indépendance de l'administration à l'égard du politique dans une époque trouble et ce, afin d'éviter le clientélisme. Il est surtout le garant de l'égalité de traitement envers tous les citoyens, quelle que soit leur situation personnelle (sexe, âge, origine), situation professionnelle et surtout opinion philosophique ou, plus que jamais, politique. Ceci annonce donc le retour du copinage dans la fonction publique.

Et quelques mois plus tard, c'est l'ensemble du gouvernement qui asphyxie la fonction publique via le vote du budget wallon 2025. En effet, celui-ci prévoit des mesures telles que des coupes spécifiques dans les UAP wallons (53,6 Mo d'€) et dans la fonction publique en général (11,6 Mo d'€), la non-indexation des budgets des UAP (10 Mo d'€), un moratoire des subsides pour les intercommunales de déchets (8 Mo d'€); ... Au total, plus de 100 millions d'économies dans la fonction publique.

S'ajoute à cela la sournoiserie gouvernementale mise en place par le biais du « plan oxygène », ou devrait-on plutôt l'appeler « plan asphyxie » qui, pour bénéficier d'une aide financière, impose aux grandes villes wallonnes des règles ignobles en matière de gestion de personnel (non-remplacement d'un départ sur 2, fin de la nomination, remplacement de policiers par des gardiens de la paix, et j'en passe...). Ceci allant totalement à l'encontre du principe constitutionnel de l'autonomie locale ! Mais bon, rien de tel que l'argent pour que le gouvernement wallon tienne les mandataires locaux par les c... !

Et ça ne s'arrête pas là ! En décembre, le gouvernement wallon a déposé au Parlement un décret-programme (voté majorité contre opposition le 18/12/2024) portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi. Ce décret supprime, d'une part, le pourcentage additionnel prévu pour l'indexation du Fonds des communes et, d'autre part, l'indexation des subventions APE (aides à la promotion de l'emploi) octroyées aux pouvoirs locaux et provinciaux. Selon l'union des villes

et des communes wallonnes (UVCW), ceci correspondrait à un manque à gagner sur la totalité de la législature de 460 millions d'euros ! (Comme déjà dit, quand on veut tenir les mandataires, on les tient par l'argent !). Il en va de même pour les Provinces, d'autant que ce décret impose un accroissement de la part des provinces dans le financement des zones de secours. Il est donc impensable que ces pertes de recettes n'aient pas d'impact sur le personnel des pouvoirs locaux. Selon le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESEW), à court et moyen terme, 1 500 emplois publics sont ainsi appelés à disparaître. Un comble pour une coalition qui a fait campagne sur le « tout à l'emploi » ! Le gouvernement wallon deviendrait-il l'acteur principal du chômage en Wallonie ? Devrait-on appeler demain P.-Y. Jeholet le ministre du chômage ?

C'est pourquoi la CGSP a décidé dès l'été 2024 d'entrer en résistance syndicale. Le terme résistance prend tout son sens à nos yeux car il s'agit de s'opposer à ce que l'on désapprouve par le biais d'une force farouche, robuste et endurente. Cette résistance doit donc durer dans le temps !

Nous avons entamé celle-ci en interpellant les ministres concernés par les mesures. Ensuite, nous avons manifesté notre désapprobation aux comités de négociation et de concertation. Ainsi, nous avons manifesté en soutien avec nos négociateurs face à J. Galant au comité de secteur XVI le 14 novembre 2024 où le point sur la suppression du 119 quater était à l'ordre du jour.



Photos action du 14/11/24 secteur XVI

Nous avons ensuite organisé une première manifestation intersectorielle en front commun syndical à Namur le 18 décembre 2024 devant le Parlement wallon. Ceci afin d'interpeller les parlementaires wallons sur la surdité du gouvernement face à nos arguments pour défendre le statut, l'indexation des APE et des budgets non rabetés pour la fonction publique.

**Photos manif du 18/12/24 parlement wallon**

Ceci était le début de la réaction face au lièvre. Je crains qu'il faille en faire de même face à la tortue dans les mois et années qui viennent. Nous étions 30.000 manifestants ce 13 janvier 2025 pour défendre nos pensions. Les mesures annoncées dans les différentes « supernota » de De Wever ciblent en effet les accès et les montants des pensions de chacun.

**Photos manif pensions du 13/01/25 Bruxelles**

À l'heure où j'écris ce texte, il est impossible de savoir le nombre de manifestants pour l'action du 13 février pour défendre nos services publics. Tout comme il m'est impossible de vous annoncer le plan d'actions organisé au niveau interprofessionnel, intersectoriel ou sectoriel.

Mais une chose est certaine : nous ne nous laisserons pas dépecer par les rapaces de droite, voire de droite extrême sans nous défendre ! Car la droite, qu'elle soit lièvre ou tortue, est un parasite pour les services publics. Elle se gave du sang de ceux-ci quand elle en a besoin. Et elle les laisse exsangues quand il n'y a plus rien à en tirer.



Nous ne nous laisserons donc pas faire sans résister. Nous organiserons cette résistance et comptons sur tous les travailleurs et toutes les travailleuses pour défendre leur gagne-pain, mais aussi afin d'assurer un service aux citoyens digne de ce nom !

Ensemble on est plus fort.

Olivier Nyssen
Secrétaire général CGSP Admi



FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX, DES AMIS TROP INVISIBLES !

Les établissements scientifiques fédéraux et la politique scientifique sont dans le collimateur du futur gouvernement. Des coupes sombres dans un budget déjà insuffisant sont sur la table des négociateurs.

Mais que font la politique scientifique fédérale et les établissements scientifiques fédéraux ?

Ils nous accompagnent tout au long de notre vie, mais nous n'en sommes pas toujours conscients.

L'Institut royal météorologique, l'Observatoire royal de Belgique et l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique nous alertent quand les conditions climatiques se dégradent, quand une tempête solaire se prépare et ils envoient des instruments de mesure dans l'espace afin d'analyser le climat.

Les Musées royaux d'Art et d'Histoire, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et le Musée royal d'Afrique centrale, la Bibliothèque royale de Belgique, eux, nous présentent leurs pièces et œuvres dans les musées où nous sommes tous allés un jour admirer les collections fédérales.

Et encore les Archives de l'État et du Royaume, quant à elles, conservent les documents nécessaires à la réalisation de notre arbre généalogique ou retrouvent la trace d'entreprises ayant occupé l'endroit où l'on veut construire sa maison.

Mais qui sait que Belnet gère le réseau de données du registre national et le réseau internet de nombreuses hautes écoles et universités ? L'Institut royal du Patrimoine artistique est internationalement reconnu pour la conservation des œuvres et a un grand rôle à jouer dans les restaurations.

Tous ces exemples ne représentent qu'une infime partie de ce que font les établissements scientifiques fédéraux et la Politique scientifique fédérale pour l'ensemble des habitants de la Belgique. Ils sont présents dans notre quotidien et sont aussi reconnus sur le plan international dans de nombreux domaines de recherche.

Les institutions scientifiques sont déjà confrontées à d'importants déficits budgétaires, une réduction linéaire allant jusqu'à

30 % de leurs moyens financiers a été mise en œuvre en 2014 sous la direction du Secrétaire d'État SLEURS (N-VA). Une mesure qui se traduit par un besoin de personnel supplémentaire, de budgets additionnels, de moyens de fonctionnement et de travaux de rénovation urgents des bâtiments.

En effet, les institutions scientifiques fédérales sont le deuxième propriétaire foncier de Bruxelles.

Dans ce contexte, la note des négociateurs a fait l'effet d'une bombe au sein du personnel. Si elle est mise en œuvre, la politique scientifique fédérale perdra la moitié de son budget actuel.

L'engagement quotidien du personnel avec son expertise spécifique dans ce contexte fédéral est totalement sous-estimé et sous-valorisé par les négociateurs. Les institutions ont un profil national et international et placent notre pays sur la carte du monde.

De plus, le projet de communautarisation de ces établissements est un non-sens : les collections sont fédérales et un démembrement coûterait extrêmement cher et causerait la perte d'une grande partie de l'expertise.

En effet, dans des périodes d'insécurité, face à un statut déjà précaire, les meilleurs chercheurs risquent de privilégier les institutions d'autres pays.

La CGSP-AMiO ne pourra pas accepter que les membres du personnel de ces institutions, qui s'y investissent sans relâche depuis des années, soient sacrifiés par désintérêt du monde politique.

Nous avons tous besoin des établissements scientifiques fédéraux, ils sont une partie de notre bien commun, nous devons les défendre tous ensemble !

V. Demeulemeester

SPF FINANCES

ON PARLE À NOUVEAU DE DEVOIR FAIRE DES ÉCONOMIES !

L'équipe CGSP-Finances vous présente ses meilleurs vœux en ce début d'année.

Les notes du formateur Bart De Wever de la future coalition « Arizona » nous mettent toutefois en alerte car, une nouvelle fois, il y est question d'économies à réaliser, notamment sur le personnel de la Fonction publique, et donc du SPF Finances.

Pourtant, au niveau du SPF Finances, le management lui-même conclut que les moyens alloués par le gouvernement sont insuffisants et qu'il doit dès lors faire preuve d'inventivité pour assurer les missions qui lui incombent dans un contexte où les mécanismes de fraude se multiplient et s'accroissent. C'est ainsi que, récemment, il a mené une réflexion autour de trois concepts clés : « **plus vite, plus et avec moins** ».

La CGSP-Finances ne cesse de dénoncer les différents « pansements » mis en place pour tenter de faire « **plus avec moins** ».

En effet, ces artifices tels que la téléphonie, le basket, le travail intérimaire, ... mettent à mal les conditions de travail, la cohésion d'équipe mais aussi la mission du service public.

Pour la CGSP-Finances, ça suffit et il est temps que le gouvernement prenne conscience de l'importance de revoir ses

intentions et d'augmenter les moyens alloués aux services publics.

Au contraire, les mesures envisagées vont dans le sens inverse et vont nous impacter en tant que travailleur (carrière et pension), mais également en tant que citoyen.

Ne nous laissons pas faire et mobilisons-nous !

Des actions ont déjà été organisées par la FGTB et d'autres mouvements sont prévus.

Il sera important d'y participer en nombre.

En effet, si ces projets devaient passer, les conditions de travail et les modalités pécuniaires du personnel du SPF Finances seront fortement impactées.

L'équipe CGSP-Finances

RÉGION WALLONNE

IRW MINISTÈRES AMIO

PÉTITION POUR LE RETRAIT DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE DES PARLEMENTAIRES WALLONS

La CGSP estime que l'immunité parlementaire est un frein à une activité parlementaire créative, agile, moderne, performante (librement inspiré de la DPR).

En effet, tout le monde peut se rendre compte que la grande majorité des parlementaires, voire l'ensemble de ceux-ci, quels que soient les partis, préfèrent le confort de presser un bouton poussoir sur ordre de leur président de parti plutôt que de mettre en branle leurs neurones pour lire ou comprendre un texte de décret. Placer celui-ci dans un contexte historique, ou dans un contexte politique. Mesurer son impact. Réfléchir aux amendements possibles ou éventuellement recalculer un texte. Et ce, sans que ce soit une raison suffisante pour un président de parti de les priver de leur siège.

A. La demande de la CGSP est évidemment satirique

La séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire est une norme insécable d'une démocratie parlementaire moderne.

Chacun de ces pouvoirs a évidemment un statut qui assure une immunité qui garantit d'exercer ce pouvoir en toute indépendance. **Les parlementaires ont donc un statut qui leur permet d'exercer le contrôle du pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire possède un statut comparable.**

JE SUIS STATUT



B. Les fonctionnaires dépendent du pouvoir exécutif

Et l'histoire de la Belgique les a dotés d'un statut qui leur permet d'éviter les abus du pouvoir exécutif, comme le clientélisme, le favoritisme voire la corruption. Ce statut a d'autres atouts plus positifs.

Le Statut des fonctionnaires, à l'instar du statut des parlementaires, du statut du monde judiciaire, du suffrage universel, des lois et de la Constitution, fait partie intégrante de l'arsenal des mesures qui ont construit la démocratie belge moderne.

C. Retirer un de ces éléments, c'est déconstruire notre modèle démocratique

La CGSP vous demande donc de signer cette pétition, d'une part afin de remettre en valeur nos parlementaires dans leurs missions de contrôle du pouvoir exécutif, mais aussi de pouvoir les éclairer sur l'histoire du Statut des fonctionnaires et enfin de leur montrer l'importance de celui-ci dans notre système démocratique.

En 1974, le monde politique du pouvoir législatif, conscient de déviances potentielles, a confié, par une loi, aux orga-

nisations syndicales de la Fonction publique, le pouvoir de contrôler le pouvoir exécutif dans son respect des articles 10 et 11 de la Constitution à savoir l'égalité des Belges face à l'emploi public. C'est ainsi qu'ils « observent » les procédures de recrutement dans la Fonction publique.

La CGSP demande que cette relation de confiance entre pouvoir exécutif, pouvoir législatif et monde de la Fonction publique soit rétabli notamment en maintenant le Statut des agents de la Fonction publique.

POUR SIGNER LA PÉTITION

- Soit sur le site mesopinions.com.
<https://www.mesopinions.com/petition/politique/petition-retrait-immunite-parlementaire-parlementaires-wal-lons/237261>
- Soit via la page Facebook de la CGSP Ministères.
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057234199071>

S. Jaumonet



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET RÉGION WALLONNE

ATTAQUE SUR LE STATUT DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Depuis juillet 2024 et les déclarations de politique régionale (DPR) et (DPC), les organisations syndicales et le personnel travaillant pour les deux gouvernements sont inquiets des intentions de ceux-ci de supprimer le Statut des fonctionnaires.

En Région wallonne, le premier Gouvernement wallon de juillet a ainsi directement pris la décision de supprimer l'article 119 quater §2. Cet article du Code de la Fonction publique wallonne permettait au personnel contractuel de se faire nommer en réussissant une épreuve SELOR. Pas loin de 4 000 contractuels ont ainsi pu devenir statutaires.

Au moment d'écrire ces lignes la négociation de la suppression de cet article, conquis de haute lutte surtout par la CGSP, s'est terminée en décembre 2024. La CGSP a utilisé toutes les ficelles possibles pour retarder la fin de cet arrêté. Cet arrêté est au Conseil d'État et si le Conseil d'État donnait son *imprimatur*, il devrait passer en février au Gouvernement wallon pour entrer en vigueur au 1^{er} mars.

En Communauté française, un texte comparable au 119 quater §2 avait été négocié dans le cadre de la Convention sectorielle signée en 2021. Une longue négociation avait accouché à l'adoption par le Gouvernement communautaire d'un texte permettant la statutarisation mais en la limitant tout d'abord en volume global d'emploi à 60 % du personnel. Ensuite, en ne permettant qu'à un maximum de 10 % de contractuels d'être nommés pendant deux ans. La CGSP avait rejeté ce texte notamment car il limitait l'emploi statutaire et ne permettait pas à tous les contractuels d'être nommés.

Comme en Région wallonne, en décembre la négociation en Secteur XVII s'est clôturée. Le texte est aujourd'hui au Conseil d'État. Plus ou moins 800 contractuels auront été nommés par ce texte, loin des 4 000 de la Région wallonne.

Le Gouvernement wallon ne s'est pas arrêté là. Début novembre, il décidait (simple décision, sans acte juridique et sans négociation) de donner ordres aux administrations wallonnes de ne plus recruter de statutaires.

LA CGSP A DÉCIDÉ DE TROIS RIPOSTES :

- La première a été d'organiser avec les Secteurs Admi, TBM et Ministères une manifestation le 18 décembre 2024 notamment pour défendre le Statut mais aussi pour se plaindre des économies dans les Services publics.
- La deuxième a été d'intenter des recours au Conseil d'État. D'une part avec des délégués contractuels qui ne pourront plus être nommés alors que le cadre réglementaire prévoit toujours la priorité à l'emploi statutaire. La décision du Gouvernement wallon est à nos yeux illégale et inconstitutionnelle. D'autre part, André Gilles (Secteur Admi) et moi-même en tant que dirigeant responsable CGSP pour non-respect du Statut syndical et absence de négociation de ce changement « substantiel » de la relation de travail.
- La troisième, en lançant une pétition citoyenne, voire ci-avant, afin d'informer la population et interpeller le monde politique sur la défense de la démocratie par le maintien du Statut des fonctionnaires.

La CGSP Ministères, comme tous les autres secteurs, restera fidèle à ses valeurs démocratiques et mènera une année 2025 combative. Pour cela, elle vous souhaite une excellente santé afin que vous puissiez tous participer à nos combats.

S. Jaumonet



RENFORÇONS NOS SERVICES PUBLICS

13 FÉVRIER 2025 | 10H30
BOULEVARD ROI ALBERT II
BRUXELLES

MANIFESTATION

CGSP FORS Services Publics
CSC
SLFP



ÉDITO

NÉGOCIATIONS ARIZONA



RÉFORME DES CHEMINS DE FER: UNE MENACE POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE STATUT

L'avenir du rail et de l'ensemble des Cheminots est aujourd'hui sous pression.

En effet, les orientations privilégiées par les négociateurs du futur gouvernement fédéral (Arizona) préparent un démantèlement sans précédent du Statut du personnel et du Service public.

RÉGIONALISATION

Le formateur propose de régionaliser les Chemins de fer. Chaque région deviendrait propriétaire de l'infrastructure ferroviaire sur son territoire et serait responsable de l'exploitation du réseau. En conséquence, elles pourraient accorder des concessions à différents opérateurs.

Cette proposition n'est pas réaliste et est en parfaite contradiction avec le modèle unitaire que nous défendons. De plus, elle est incompatible avec l'efficacité opérationnelle que nous privilégions.

Elle ne relève pas d'une volonté de contribuer au développement d'une mobilité ambitieuse et performante mais s'inscrit exclusivement dans un agenda nationaliste amorçant la division du pays, au travers des Chemins de fer.

ATTAQUE CONTRE HR-RAIL

La note du formateur promet, sans ambiguïté, la disparition d'HR-Rail.

Cette suppression se justifie, selon ses arguments, par le développement des propres services HR au sein de la SNCB et d'Infrabel.

Ce projet entraîne la suppression du rôle d'employeur juridique unique d'HR-Rail.

Au-delà, c'est l'unicité du Statut du Personnel qui s'écroule et la conduite coordonnée du dialogue social qui sombre.

Enfin, l'élimination d'HR-Rail porte clairement atteinte au statut social des Cheminots.

Les prestations sociales sont menacées dans les différents secteurs de leurs activités, tels que la Caisse des soins de santé, notre Caisse de Solidarité sociale, les facilités de circulation ou encore l'assurance hospitalisation.

C'est tout l'édifice social de l'ensemble des Cheminots qui risque de s'écrouler.

RECRUTEMENTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS

Dans la continuité, le formateur s'attaque frontalement à l'emploi statutaire.

Au nom de la libéralisation, il impose que le recrutement contractuel devienne la norme et le recrutement statutaire l'exception, à la condition d'une nécessité démontrée !

C'est la mort annoncée du Statut du Personnel qui est en vigueur depuis 1926.

Le Statut, ce n'est pas un ensemble de privilèges mais, à l'inverse, il repose sur des principes fondamentaux qui visent à garantir l'équité, l'égalité, la justice et la cohésion au sein de l'entreprise.

Ce sont des valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés et que nous voulons préserver.

Le Statut du Personnel ne constitue pas une entrave au développement des entreprises, au contraire, il apporte de la stabilité et consolide les liens entre l'entreprise et les cheminots.



RÉFORME DU DIALOGUE SOCIAL

Afin d'assurer l'aboutissement de ses réformes, le formateur prend des mesures en vue d'amoindrir le rôle des syndicats et de restreindre leur champ d'action.

Le modèle et les structures du dialogue social seraient adaptés.

Les relations sociales ne reposeraient plus sur les principes légaux et statutaires de la négociation, notamment la majorité des 2/3 à la Commission paritaire nationale, mais se résument à de la concertation. Les décisions appartiendraient à l'autorité unilatérale des Conseils d'administration, à la solde des seuls partis politiques.

Les syndicats sont vraiment dans le viseur. Il ne s'agit pas seulement d'une volonté de réduire leur influence, mais bien de restreindre la défense des intérêts collectifs en privilégiant l'individualisme. C'est une stratégie de destruction des valeurs de solidarité.

Dans ce contexte, afin de limiter au maximum les velléités de résistance des Cheminots, l'exercice du droit de grève sera davantage restreint.

En effet, les conditions de l'organisation du service garanti seront élargies. Il devra être assuré en toutes circonstances et couvrir l'ensemble du réseau.

La possibilité de recourir à la réquisition du personnel serait instaurée.

CONDITIONS DE PENSION

Enfin, dans sa volonté affirmée d'harmoniser les différents régimes de pension, le formateur veut réviser les régimes particuliers des conditions de retraite. Il ne s'agit pas uniquement des conditions de départ du personnel roulant mais bien des tantièmes préférentiels de l'ensemble des Cheminots.

Ces mesures auront pour conséquence de diminuer le montant des pensions, d'allonger les carrières, de retarder les départs à la retraite et de dégrader les conditions de travail, particulièrement dans le cadre des fins de carrière. C'est inacceptable.

ET MAINTENANT ?

La grève du 13 janvier était un premier coup de semonce !

Votre détermination et notre unité ont permis que la voix des cheminots soit portée bien haut. Encore merci à toutes et tous pour votre engagement dans la réussite de cette action.

La CGSP Cheminots/ACOD Spoor reste mobilisée et déterminée à réagir face aux offensives qui seraient menées par les dépeceurs du rail, du service public et du Statut du Personnel.

Solidairement

Pierre LEJEUNE

Président national CGSP-Cheminots

PENSIONNÉ, CECI T'INTÉRESSE...

Pour te faciliter les recherches sur ce à quoi tu peux prétendre, la CGSP/ACOD publie chaque année une brochure qui reprend les interventions liées à la Caisse de solidarité sociale. Il s'agit d'un récapitulatif destiné **uniquement** aux pensionnés de ce qui est publié sur les sites de RailCare et de H-HR mais aussi dans la revue « Le Rail ».

Cette brochure reprend toute une série d'indications utiles dans la vie d'un retraité comme les numéros de téléphone des points de contact et des assistant(e)s sociaux(ales), mais aussi où trouver les formulaires de demande d'intervention, la marche à suivre en cas de décès d'un(e) affilié(e) à la caisse de soins de santé, également un tableau dans lequel figurent

par ordre alphabétique les avantages de la caisse de solidarité sociale, etc...

Notons que les actifs en fin de carrière y trouveront forcément à quoi ils pourront prétendre quand ils seront pensionnés.

Pour accéder à la brochure, se rendre sur le site www.cheminots.be, puis dans le menu, cliquer sur « Pensionnés » et dans le sous-menu cliquer sur « Infos pratiques ».

Pour les camarades qui ne disposent pas d'ordinateur, la brochure en **version papier** est disponible auprès de votre permanent syndical.

OPINION

DROIT DE GRÈVE : PILIER DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

À l'occasion de la grève du 13 janvier 2025, le CEO d'Infrabel a choisi de s'adresser individuellement à chaque membre du personnel afin d'exposer son étonnement quant à ce préavis de grève, mais surtout dans l'objectif d'influencer la réflexion des Cheminots.

Cette journée d'action s'inscrivait dans un mouvement social plus large, porté par un front commun syndical, en réaction aux futures politiques gouvernementales, en lien, notamment, avec l'avenir des pensions et dans le cadre des mesures d'austérité européennes.

Elle ne concernait absolument pas des négociations internes à Infrabel.

C'était réducteur de la part de Benoît Gilson de vouloir limiter les raisons de cette action à un simple différend interne à Infrabel et d'occulter ainsi, délibérément, les enjeux nationaux qui la motivent.

Le message du CEO d'Infrabel, empreint d'un ton paternaliste digne du XIX^e siècle, enjoignait les travailleurs à « réfléchir » aux conséquences de leurs actes (suivre ou non cette grève). Cela témoigne d'une méconnaissance profonde des réalités vécues par ceux-ci et d'une volonté de minimiser leurs inquiétudes légitimes. Cette posture paternaliste, qui consiste à

infantiliser les travailleurs en leur dictant ce qu'ils devraient penser ou faire, est inacceptable.

Il est de notre responsabilité de défendre les droits des travailleurs et de garantir un système de pension digne pour tous. Il est facile de pointer du doigt les conséquences d'une grève, mais il est plus pertinent de s'interroger sur les causes qui y mènent. C'est l'absence de solutions concrètes face aux préoccupations des travailleurs qui engendre ces mouvements sociaux, et non une simple volonté de nuire à l'économie.

Il s'agit de défendre un modèle social et des droits fondamentaux pour l'ensemble des cheminots. Nous agissons en conscience, forts de la légitimité que nous confère la défense des intérêts des travailleurs.

Négocier, s'opposer, résister, manifester et faire grève constituent les droits fondamentaux des travailleurs et représentent les piliers de la démocratie sociale.

Ne laissez personne vous confisquer le droit de faire entendre votre voix ni vous usurper l'exercice de ces libertés.

Solidairement

Pierre LEJEUNE

Président national CGSP Cheminots

VOS DROITS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS ET REPOS

À partir du 1^{er} janvier 2025 pour la SNCB et HR-Rail, et du 1^{er} avril 2025 pour Infrabel, de nouvelles règles sur les prestations et repos (RGPS 541) sont et seront en vigueur, en conformité avec la loi sur les heures supplémentaires.

La CGSP a rédigé 5 dépliants qui expliquent les nouvelles règles des différents régimes de travail (équipe simple, équipes successives, personnel des trains, horaire variable et équipe simple - cycle Track). Vous pouvez obtenir ces dépliants auprès de votre permanent régional ou délégué (voir notre site www.cheminots.be).

Vous ne connaissez pas votre régime de travail ? Consultez votre fiche de paie.

Voici, un bref aperçu de ce que vous pouvez trouver dans ces dépliants.



VOS REPOS

Tous les régimes ont droit à 63 (64) jours de repos par année : 52 (53) dimanches (52 ou 53 RH) et 10 jours fériés légaux et le 26 décembre (11 RR).

En principe, un intervalle minimum de 34h (36h pour le personnel de train) entre deux prestations incluant un jour de repos doit être accordé.

Un jour de repos doit normalement être accordé chaque semaine (dimanche à samedi inclus) en équipe simple et équipes successives.

10 jours de repos doivent être accordés par deux mois au personnel des trains.

VOS CONGÉS COMPENSATEURS

Vous avez droit à 65 (66) congés compensateurs par année : 52 (53) congés compensateurs hebdomadaires (52 ou 53 CH) et 13 congés compensateurs mobiles (13 CV).

Intervalle minimum de 32h (34h pour le personnel de train) entre deux prestations incluant un jour de congé compensateur.

Par période de 4 semaines : 4 CH et 1 CV doivent être accordés aux travailleurs en équipe simple ou équipe successive.

Le personnel des trains doit recevoir 14 congés compensateurs par trimestre et 4 congés compensateurs par mois.

Le personnel de l'administration centrale et du district travaille en horaire variable avec des prestations en moyenne de 7h36 (avec un maximum de 9h).

Le régime équipe simple – cycle track est un régime « équipe simple » avec quelques particularités telles que : le nombre de week-ends par année est limité à maximum 26. Pour le personnel occupé à des endroits variables, deux périodes de 6 semaines pendant lesquelles la durée du travail maximum par jour peut être portée à 10h (40h par semaine).

LIMITES MAXIMALES À RESPECTER :

Le RGPS 541 fixe des limites maximales de temps de travail à respecter. Au-delà de ces limites, nous parlons d'heures supplémentaires. La réglementation stipule explicitement que le recours aux heures supplémentaires est strictement limité pour faire face à des situations ponctuelles et non des situations structurelles (tel que le manque de personnel). Les heures supplémentaires ne peuvent pas être planifiées.

Quelles sont ces limites ?

- 9h/jour, 40h/semaine et 160h/4 semaines pour le régime d'équipe simple et équipe simple - cycle track.
- 9h/jour, 50h/semaine et 160h/4 semaines pour le régime d'équipes successives.

- 9h/jour, 50h/semaine et 520 h/trimestre (13 semaines) pour le personnel des trains.
- 9h/jour et 45h/semaine pour le personnel en horaire variable.

Une nouveauté est que dans ces limites, toute une série d'absences sont comptées dans le temps de travail (8h) : jours de congé, jours fériés, absences pour maladie ou accident du travail, jours de crédit et CV, congés de circonstances, jours de grève, ...

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Quatre catégories d'heures supplémentaires sont prévues par la loi et par le RGPS 541. Il s'agit de :

1. Surcroît extraordinaire de travail

Il s'agit de travail temporaire excédentaire autorisé uniquement avec l'accord des commissions paritaires régionales (CPR). Limites à ne pas dépasser : max 11h/jour et 50h/semaine.

2. Travaux pour faire face à un accident ou un accident imminent et travaux urgents pour les Chemins de fer afin d'éviter une entrave sérieuse à la marche normale de l'exploitation

Les limites de 11h/jour et 50h/semaine peuvent être dépassées. Paiement d'office (pas de récupération).

3. Travaux pour faire face à un accident ou un accident imminent et travaux urgents pour le compte d'une entreprise externe aux Chemins de fer.

Les limites de 11h/jour et 50h/semaine peuvent être dépassées.

Récupération en temps avant le 31 décembre pour la SNCB et HR-Rail et avant le 31 mars pour Infrabel.

4. Nécessité imprévue :

Limites à ne pas dépasser : max 11h/jour et 50h/semaine. Récupération en temps avant le 31 décembre pour la SNCB et HR-Rail et avant le 31 mars pour Infrabel.

Bon à savoir :

Le régime des prestations et des repos est établi avec l'accord du personnel ou les syndicats. Les congés et les jours de crédit (JC) doivent être demandés par le membre du personnel et ne peuvent pas être planifiés d'office par le planificateur.

Vous pouvez consulter le RGPS 541 sur le site :

<https://hr-rail.be> (Réglementation HR ->RGPS).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre permanent ou délégué local. Sur notre site www.cheminots.be vous trouverez une présentation plus détaillée des règles du RGPS 541.

Filip Peers
Secrétaire national



ÉDITO

UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ, CE SONT D'ABORD DES PERSONNELS STATUTAIRES



À travers de la Déclaration de Politique Communautaire (DPC), le gouvernement MR-Les Engagés dit vouloir revaloriser le métier d'enseignant.e et moderniser le statut en vue de renforcer l'attractivité du métier.

Pour ce faire, il avance une mesure phare : la fin du statut pour les enseignant-es, la nomination étant

remplacée par des CDI (ou CDI-E comme aime les appeler la ministre Glatigny).

Les objectifs seraient d'atteindre plus rapidement la stabilité, d'avoir une plus grande équité, d'être plus libre et plus mobile et d'ainsi attirer plus de candidat-es au métier... Vraiment ?

En réalité, les raisons invoquées par le gouvernement pour supprimer l'engagement statutaire des enseignant-es et le remplacer par des contrats de travail ne tiennent pas la route.

Non seulement, ce changement ne va pas améliorer la stabilité des jeunes enseignant-es, ni résoudre même partiellement la pénurie de vocations, mais il va favoriser une augmentation des inégalités scolaires déjà bien trop grandes dans ce pays.

On peut donc se poser légitimement la question : à qui profite le crime ?

Étant donné le coût envisagé, on peut, pour une fois, être presque sûr que la vraie raison n'est pas budgétaire.

Cela ne va pas non plus revaloriser le métier ni attirer des talents. Supprimer les quelques petites compensations qu'apportent une carrière stable et une pension garantie face aux sirènes de meilleurs salaires et d'avantages en nature ne va rien arranger. Ne faudrait-il pas plutôt se poser la question des conditions de travail et de considération portée à ceux et celles qui s'occupent des élèves ?

Les pouvoirs organisateurs, qu'ils soient publics ou privés et les organismes qui les fédèrent, n'ont rien à gagner non plus d'une augmentation effrénée de la concurrence et de la pression d'un marché scolaire qui s'étendra aussi au recrutement des enseignant-es.

Les seuls qui y trouveront réellement leur compte, ce sont ceux qui voudront tirer profit des carences de l'école. Qui proposeront et proposent déjà, contre rémunération, des cours particuliers ou collectifs, des soutiens, des remédiations, des stages pour permettre aux enfants dont les parents en ont les moyens d'atteindre un niveau que l'école seule n'aura plus la capacité de leur donner. Celles-là pourront vite offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération aux enseignant-es qu'elles engageront, augmentant encore la pénurie dans l'école.

N'y a-t-il pas une contradiction profonde entre le fait de réclamer une égalité de traitement (1 enfant = 1 enfant) entre école publique et école privée et celui de supprimer les principales balises de cette égalité ?

Avoir des enseignant-es statutaires est une des conditions essentielles d'un enseignement démocratique.



La BD
disponible !

La CGSP Enseignement a tenté d'imaginer ce que pourrait devenir l'école de demain si on laisse la droite politique appliquer ses projets néfastes.

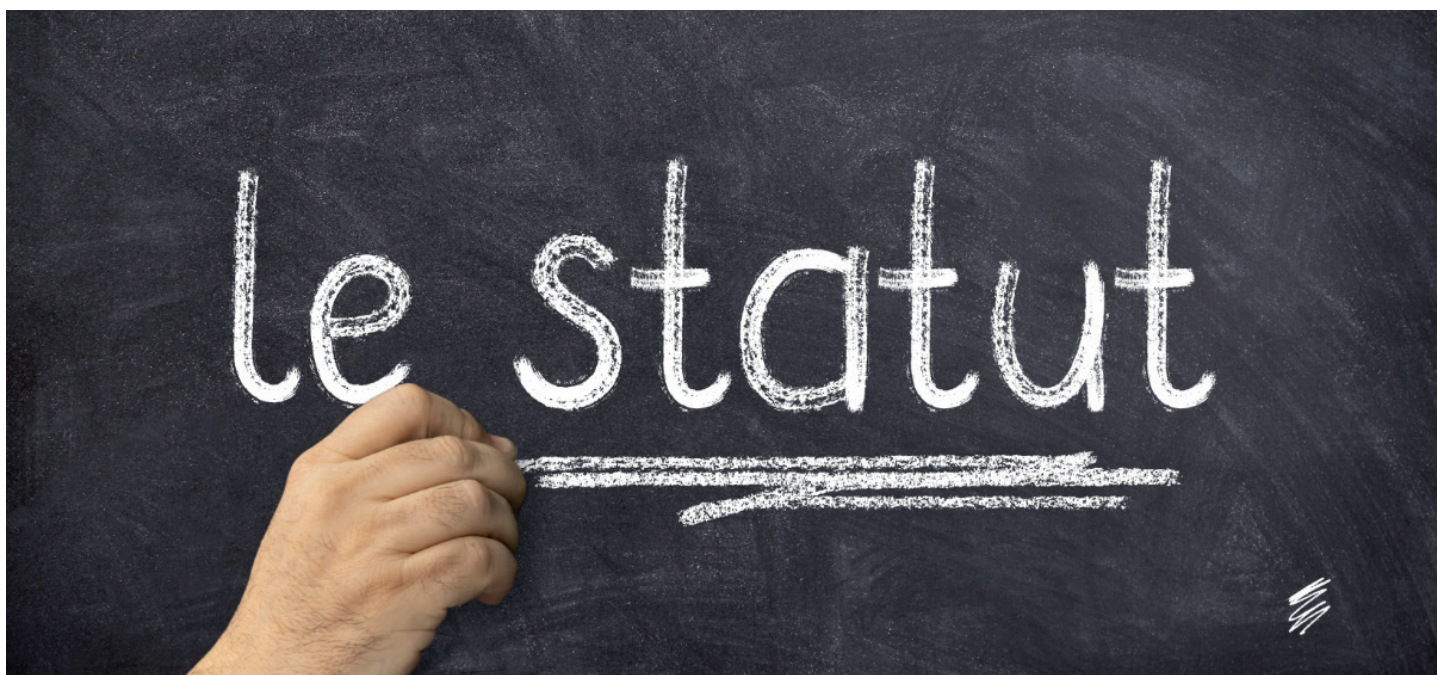
Découvrez les aventures de Camille, enseignante, dans notre BD dystopique intitulée « Une école de rêve ? » : <https://tinyurl.com/BDcoledereve>

LE STATUT DANS L'ENSEIGNEMENT : COMPRENDRE SON IMPORTANCE ESSENTIELLE

Au travers de la DPC, le gouvernement azur affirme donc vouloir revaloriser le métier d'enseignant.e et renforcer son attractivité. Sa solution miracle ?

Mettre fin au régime statutaire pour les enseignant-es et le remplacer par des CDI.

Une décision, totalement incompréhensible et qui ne remplira pas les objectifs avancés par le gouvernement. La fin du statut risque, au contraire, de plonger encore plus l'enseignement dans l'inégalité et d'accentuer la pénurie des enseignant-es.



STATUT OU CONTRAT : COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE

En droit public, l'État est obligé de garantir l'égalité entre les citoyens. Les relations de travail sont régies par un statut qui préserve l'agent de l'arbitraire (y compris le licenciement arbitraire). Adopté unilatéralement par l'autorité, le statut s'applique à tous de la même manière, règle des situations de manière objective et induit l'adoption par l'autorité d'actes individuels dont le titulaire tire des droits. Ces règles objectives assurent le respect de l'égalité d'accès aux emplois, la prévisibilité, la stabilité et l'égalité des situations professionnelles et de la rémunération.

En droit privé, tous les citoyens et citoyennes ont les mêmes droits. Les relations se nouent par accord de volonté (contrat...) et ne concernent que les parties en présence. Chaque partie peut y mettre fin (moyennant certaines conditions ou indemnités). Les relations de travail sont fixées par contrat de travail et convention collective. Le contrat de travail est un acte créateur de droits fondé sur l'accord de volonté des parties au contrat, qui s'applique dès que les parties le consacrent

En résumé, le contrat de travail n'offre pas les mêmes garanties que le statut, les deux modes de recrutement étant fondamentalement, et légalement, différents.

STATUT : LE CAS DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le cas de l'enseignement, le régime statutaire permet tant d'assurer l'égalité de traitement des travailleurs et travailleuses que celle des écoles, mais aussi celle des enfants et de leurs parents.

Concernant le personnel, le statut assure une égalité pécuniaire. Tous·tes les enseignant-es ne gagnent pas la même chose, mais la rémunération est définie par la Loi. Cette égalité pécuniaire n'autorise pas l'utilisation de l'attrait financier comme outil de concurrence entre les écoles. Un·e enseignant-e gagnera le même montant mensuel quelle que soit l'école où il·elle travaille. Différencier les traitements selon d'autres critères comme le mérite dont on peut questionner le caractère objectif ou permettre à certain.es employeur.euses de donner des avantages à certain.es mettrait fin à cette égalité.

Deuxièmement, le statut assure pour les travailleurs et travailleuses l'égalité d'accès d'emploi et l'égalité de carrière. Tout comme pour la rémunération, l'engagement des enseignant·es, étant statutaire, est directement régit par la Loi. Cette loi prévoit notamment qu'un pouvoir organisateur de l'enseignement, qu'il soit public ou privé (asbl), ne peut engager un·e enseignant·e si un·e autre mieux qualifié·e est candidat·e pour le poste. Le statut prévoit également des procédures de contrôle du respect de cette réglementation.

Le statut indique de manière explicite le parcours à suivre et les critères de progression dans ce parcours. Ce sont des conditions d'accès et des critères objectifs de priorités : possession de titre, ancienneté, absence d'évaluation défavorable. De cette manière, le statut assure une prévisibilité de carrière. Tout·e enseignant·e ayant les capacités nécessaires – capacités initiales assurées par son titre et capacités d'usage assurées par l'évaluation de sa manière de servir – accède à la stabilisation de son emploi dans des conditions égalitaires.

LES PRÉTENDUS PRIVILÈGES DES STATUTAIRES

Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage... Cela fait bien des années que les politiques d'austérité budgétaire sont accompagnées de campagne de désinformation sur les prétendus privilèges injustifiés de différentes catégories de travailleur et travailleuses. Pour les enseignant·es, ce sont toujours les mêmes rengaines.

« **Ils et elles sont indébouillonnables** » : un·e enseignant·e nommé·e bénéficie en effet d'une forte sécurité d'emploi. Cette stabilité peut lui être offerte par la pérennité du service qui lui est demandé. Loin d'être un privilège, elle permet de compenser un peu le sacrifice que l'enseignant·e a dû faire en début de carrière dans des emplois de courtes durées ou instables.

L'image de l'enseignant·e démotivé·e par sa sécurité d'emploi est, elle aussi, pure calomnie. Dans aucun métier, la qualité du travail n'est liée à la peur du licenciement. Penser que cela est possible dans l'enseignement revient aussi à mettre en cause la probité d'autres acteurs·ices : directions, inspections, pouvoirs organisateurs, qui ne feraient pas non plus leur travail consciencieusement. Nous l'avons vu plus haut, mettre un terme prématuré à la carrière d'un·e membre du personnel définitif est possible, en respectant strictement la procédure prévue dans les statuts. Certes, cette procédure exige une motivation objective et argumentée, ce qui interdit de se débarrasser de quelqu'un·e simplement parce qu'il gêne ou qu'on ne l'aime pas. Mais n'est-ce pas mieux ainsi ?

« **Ils et elles sont toujours en congé** » : Dans l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et artistique à horaire réduit et à peu de chose près, dans l'en-

seignement supérieur, les écoles sont fermées, ou du moins sans élèves, pendant quinze semaines par an. Cela ne signifie pourtant pas que les enseignant·es bénéficient de 75 jours de congés payés annuels, au contraire. Les enseignant·es n'ont en réalité pas de régime de congés payés. Ils et elles ont des prestations scolaires à assurer à des moments précis et inamovibles. Une quantité de travail liée à ces prestations, appelées officiellement depuis 2019 « travail pour la classe », est à effectuer au moment qu'ils et elles jugent opportun : le soir, la nuit, le week-end, pendant les vacances scolaires...

Depuis des années, les organisations syndicales réclament une étude objective et indépendante de la mesure de la charge de travail (temps) des enseignant·es. Si cette demande n'est pas entendue, c'est probablement parce que les résultats risquent d'être ennuyeux pour le gouvernement, comme l'ont été ceux de l'étude réalisée en Flandre en 2018 et en 2024.

« **Ils et elles sont bien payés** » : Si une chose est facile dans l'enseignement, comme pour tout service public, c'est savoir combien on va gagner. Un barème avec une échelle bisannuelle, deux petites primes en juin et décembre et c'est tout. L'absence de tout avantage en nature, les frais de déplacement minimalisés ou inexistantes et le sous-financement des outils de travail sont des éléments qui font qu'aujourd'hui, la rémunération d'un·e enseignant·e est bien souvent largement inférieure à ce qu'il·elle aurait obtenu en travaillant dans un autre secteur. C'est un élément parmi d'autres mais essentiel de la question de la pénurie.

L'élément déterminant de la rémunération est donc le barème attribué. Le principe est que celui-ci récompense la qualité et l'adéquation de la formation initiale de l'enseignant·e selon le principe d'égalité. L'amélioration du barème lors de l'allongement des études des futur·es enseignant·es doit être réel sous peine d'aggravation de la pénurie. L'effet de l'absence de décision ferme en ce sens est déjà visible aujourd'hui. L'abandon du principe d'égalité actuellement en vigueur aurait, comme nous l'avons expliqué précédemment, des effets désastreux sur la qualité de l'enseignement.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive, il existe de nombreuses autres critiques infondées comme sur la pension, qui serait trop élevée, ou sur le nombre important de malades.

STABILITÉ VS PRÉCARITÉ

L'argument du gouvernement selon lequel ce sont les statuts et la nomination qui empêchent la stabilité est fallacieux. Dans une interview à *Sud Presse*, la Ministre Glatigny déclarait le 14 juillet : « *J'ai été une jeune enseignante et j'ai fait un remplacement d'une enseignante qui venait de devenir maman. Je n'avais aucune prévisibilité* ».

Aurait-elle eu une meilleure prévisibilité dans un remplacement de congé de maternité dans un autre secteur que dans l'enseignement ?

Partout, les lois de protection de la maternité imposent de rendre l'emploi à la personne qui l'occupait à l'origine. Pour le ou la remplaçant.e, sauf si un autre emploi est disponible, il est mis fin à son contrat/engagement au retour de la titulaire. Dans l'enseignement, les règles statutaires prévoient que les services prestés, s'ils atteignent un minimum, génèrent une priorité pour l'engagement suivant. Ce n'est pas aussi clair ailleurs.

Il y a évidemment une énorme différence entre être engagé comme intérimaire, pour une durée limitée et avoir un emploi définitif. Il est certain que si tous.tes les enseignant.e.s étaient engagé.es pour l'année scolaire complète au moins, le métier serait plus attractif et la pénurie moins grande. Les organisations syndicales n'ont pas attendu la DPC pour réclamer un système d'engagement annuel pour les remplaçant.es.

Mais, avec sa façon de présenter le CDI, le gouvernement cherche à créer la confusion entre l'obtention d'un emploi stable et un changement de nature de la relation de travail. À moins d'augmenter le nombre d'emplois – ce qui n'est pas du tout une option pour le gouvernement – la stabilité d'un.e travailleur.euse se fera toujours au détriment d'un.e autre. La différence, c'est que sans statut, il n'y aura plus de règle universelle.

Et que des considérations qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général pourront entrer en ligne de compte pour déterminer qui obtient – ou conserve – son emploi.

La fin de l'obligation de justification des actes administratifs que suppose le passage au régime du contrat de travail génère énormément de craintes à propos des conditions de travail futures.

Une partie non négligeable du travail des personnels de l'enseignement relève du bénévolat. On y retrouve, notamment, des activités liées à la concurrence scolaire toujours plus nombreuses. Sans les protections assurées par le statut, comment résister à la pression individuelle et sur les équipes sans devenir le mouton noir ? Comment refuser une charge de travail supplémentaire « pour le bien de l'école » ? Qui va risquer d'être par exemple tenu.e pour responsable d'une légère diminution du nombre d'élèves entraînant la perte d'emploi définitive d'un.e ou plusieurs collègues ? Qui osera demander un congé sans certitude d'être remplacé.e immédiatement et de ne pas surcharger les classes de ses collègues ou la salle d'étude ?

LE STATUT, UNE QUESTION DE DÉMOCRATIE

Il est donc assez facile de démontrer que les raisons avancées par le gouvernement pour remplacer l'engagement statutaire des enseignant.es par des CDI ne tiennent pas la route et que cette décision n'est qu'en fait purement une posture idéologique.

Non, le CDI n'améliorera pas la stabilité des jeunes enseignant.es. Non, le CDI ne représentera pas une économie d'argent pour la FWB. Non, le CDI ne résoudra pas, même partiellement, la pénurie sévère d'enseignant.es.

En revanche, ce que le CDI réussira à faire très certainement, c'est mettre en danger notre enseignement, le fragiliser, ainsi que les membres des personnels et les élèves. Supprimer l'engagement statutaire, c'est tout simplement mettre en péril l'enseignement démocratique, et donc la démocratie.



photographie Véronique Vercheval



photographie Véronique Vercheval



FUMÉE BLANCHE POUR L'AVANTAGE TARIFAIRE DES ANCIENNES CONDITIONS DE TRAVAIL (ACT) ?

Depuis de nombreuses années, **GAZELCO** dénonce les problématiques liées à l'avantage tarifaire des Anciennes Conditions de Travail (ACT) pour le gaz. Dans certains cas, ce tarif s'avérait moins avantageux qu'un contrat commercial classique pour un client lambda. La crise énergétique a accentué ces difficultés, en mettant également en lumière des insuffisances dans la formule appliquée pour l'électricité.

Dans le cadre de la Programmation sociale 2023/2024, **GAZELCO** a obtenu la mise en place d'un Groupe de Travail. Ce groupe avait pour mission de réviser les formules tarifaires existantes avec obligation de résultat avant le 31 décembre 2024, ceci afin de garantir un avantage tarifaire digne de ce nom aux travailleurs ACT. Après onze mois de négociations intenses et ardues, un projet d'accord a été atteint le 19 décembre 2024. Il propose de nouvelles formules temporaires et des principes novateurs pour calculer les tarifs du personnel actif et pensionné ACT.

Ce projet se doit d'être présenté au Bureau exécutif fédéral de **GAZELCO**, mais également en assemblées générales dans les entreprises afin que cet accord soit soumis à l'avis des affiliés. Cela permettra de décider d'une éventuelle signature d'une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT). L'objectif est de conclure cette CCT sectorielle au début de l'année, selon le mandat confié par les membres bien entendu.

POINTS CLÉS DES NOUVEAUX PRINCIPES

1. Formules de calcul modernisées

Les nouvelles formules pour les tarifs d'électricité (XN = tarif de nuit exclusif, N = reste) et de gaz naturel promettent des résultats nettement plus avantageux pour les consommations des années 2023, 2024 et 2025. Ces formules incluent un mécanisme d'indexation limitant les augmentations à un maximum de 15 % jusqu'en 2030. En s'adaptant mieux aux fluctuations du marché, elles appliquent également une réduction directe sur le tarif global.

2. CCT sectorielle à durée déterminée

Une CCT sectorielle pourrait être signée pour une durée limitée jusqu'en décembre 2030. En janvier 2030, une évaluation permettra de comparer les résultats obtenus avec les nouvelles formules par rapport aux anciennes

(suspendues alors depuis 2022). Cela servira à déterminer la méthode de calcul la plus juste pour l'avenir. **GAZELCO** a insisté sur cette évaluation approfondie, afin de garantir des décisions éclairées, basées sur des réflexions approfondies et des résultats concrets.

3. Effet rétroactif et recalcul des consommations

Si l'accord est validé, les consommations des années 2023 et 2024 seront recalculées selon les nouvelles formules. Le déblocage des factures corrigées est attendu pour avril 2025. **GAZELCO** veillera également à prévoir des mesures pour résoudre d'éventuelles difficultés de paiement dues à l'absence prolongée de facturation. Les ajustements liés à l'Avantage Toute Nature (ATN), soumis à cotisation ONSS au-delà d'une réduction de 30 %, feront l'objet de modalités d'application spécifiques dans l'accord.

4. Taxe inchangée

Les nouvelles formules maintiendront l'exclusion des impôts déjà exemptés jusqu'à présent. Il n'y a donc pas de changement sur ce volet.

UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LES TRAVAILLEURS ACT

Ce projet représente le résultat d'un travail soutenu et continu de **GAZELCO** pendant onze mois. Il marque une avancée significative pour les salariés ACT et témoigne de l'engagement constant de **GAZELCO** (en effet, un tel projet d'accord n'est sur la table que par la détermination de **GAZELCO** à obtenir mieux que les propositions initiales) pour défendre les droits des travailleurs et améliorer les conditions de travail dans un contexte de marché difficile.

GAZELCO vous adresse encore par ce biais ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Que cette année soit placée sous le signe du succès syndical et de meilleures conditions pour les travailleurs.

Fraternellement

Romain WIJCKMANS
Secrétaire fédéral **GAZELCO**



CCT 2025

POURQUOI LA CGSP WALLONNE ET BRUXELLOISE ONT REFUSÉ LA NOUVELLE CCT ?

La CGSP ne sera pas un aveugle à qui on a piqué sa canne au bord d'une falaise.

Les partenaires syndicaux reconnaissent que l'exécution de la transformation liée au plan stratégique est nécessaire. MAIS, une transformation ne signifie pas convertir une entité publique belge en une simple filiale du groupe!



Dans le préambule de cette nouvelle CCT, nous pouvons lire :

- « Les derniers résultats financiers communiqués démontrent l'impérieuse nécessité de faire de la transformation un succès grâce à l'engagement de tous ».

L'ENGAGEMENT DE TOUS ?

Chaque année, on nous ressort ce même refrain, sous-entendant toujours les mêmes sacrifices : faites des efforts et des économies ! Pendant ce temps, Bpost dépense 1 milliard 300 millions pour racheter STACI.

- Les grandes lignes des initiatives de transformation ont été partagées avec les partenaires syndicaux pour s'assurer notamment d'une étroite concertation avec eux au sujet des pilotes qui seront mis en œuvre.

Ces grandes lignes restent pourtant floues. Alors, comment peut-on encore parler de partenaires ?

- Le plan de transformation a été développé en tenant compte de la volonté de continuer à proposer un emploi de qualité, faisable jusqu'à la fin de carrière et rémunéré de manière conforme au marché.

Mais qu'en pensent les postiers sur le terrain ? Ont-ils vraiment un emploi de qualité, faisable jusqu'à la fin de leur carrière et correctement rémunéré ?

- La transition vers les nouvelles activités ne prévoit pas de plan social pour la durée du plan, jusqu'en 2029.

Cependant, Bpost réitère son engagement de ne pas procéder à des licenciements secs seulement jusqu'en juin 2026. Pourquoi pas au-delà ? Et surtout, qu'entend-on par « circonstances exceptionnelles » qui pourraient justifier des licenciements ?

CCT INACCEPTABLE POUR LA CGSP

Des suppressions d'emplois massives

En 2025, 138 bureaux réorganisés entraîneront la suppression de 1 105 ETP (équivalents temps plein).

Avant mai 2025, si 71 bureaux sont réorganisés selon « les critères de la Poste », vous aurez droit à 140 € brut.

Comment garantir la faisabilité des services avec autant de personnel en moins (idem chez Retail) ?

Un plan social déguisé

Ceux qui ont signé sont d'accord avec ce plan social déguisé. Et comme les réorganisations se font tous les deux ans, il est fort à parier que 2026 suivra la même tendance.

Mesures spécifiques

Octroi d'un jour de congé extra-légal pour les TLP.

Jours additionnels pour les remplaçants chez Distribution : mais qui en profite réellement ? Prolongation des mesures de fin de carrière : prolongation oui, mais en fonction des décisions du gouvernement.

Pour Retail ? Rien.

En résumé :

La CGSP a refusé cette CCT parce que nos affilié(e)s ont dit NON à 96 %.

Leur message est clair : nous ne pouvons pas cautionner ce texte.

Restez à l'écoute de vos délégué(es).



JE NE ME LAISSERAI PLUS FAIRE !

« *Je ne me laisserai plus faire !* » Un petit téléfilm avec Yolande Moreau qui cartonne pour l'instant ! À juste titre, *Je ne me laisserai plus faire* devrait devenir notre slogan à tous, une priorité comme on dit dans les transports publics ! Je ne me laisserai plus faire car le gouvernement wallon a braqué à droite toute et, prétextant une urgence austère, décide volontairement de laisser des usagers à l'arrêt !

Le gouvernement wallon a décidé une nouvelle cure d'austérité de 268 millions cette année. De tous les secteurs touchés, le TEC est celui qui devra payer le plus et, à lui seul, raboter ses budgets de plus de 23 millions d'euros ! Cela se concrétisera par une offre de transport revue à la baisse et en fonction de l'occupation des véhicules. Par exemple, si un TEC assure 98 % de l'offre, l'offre de transport sera réduite de 25 % et le personnel aussi. Nous craignons légitimement de perdre plus de 3 % de notre personnel, des centaines d'emplois.

Même si l'Opérateur de transport de Wallonie, qui chapeaute l'ensemble du TEC, verra certaines de ses missions revalorisées, ce qui est attendu de tous les travailleurs, c'est plus d'efficacité et de flexibilité, comme on dit dans la langue des managers. En clair, faire encore plus avec beaucoup moins alors qu'actuellement certains kilomètres ne sont déjà pas pris en compte, comme par exemple les trajets à vide entre deux dépôts ou pour y retourner !

Si l'urgence est de trouver l'équilibre budgétaire, pourquoi sabrer dans les projets qui ont demandé parfois plus d'un an de réflexions et de difficiles négociations avec le Ministre Henry mais qui réussissaient à rencontrer les attentes des travailleurs et de tous nos usagers ?

Si l'urgence est de trouver l'équilibre budgétaire, pourquoi abandonner à grands frais, en plein chantier, l'extension de lignes attendues par la population depuis des décennies ?

Quand on a voté en juin dernier, ce que les gens ont demandé, c'est un changement qui améliore leur vie quotidienne, pas un changement qui l'aggrave !

Il y a eu tromperie sur la marchandise ! Avant les élections, MR et Engagés assuraient vouloir faire de la mobilité une priorité régionale mais dans la pratique, on voit qu'il n'en est rien, alors que ce gouvernement Azur se dit conscient de l'urgence sociale et climatique. Comment voulez-vous promouvoir la mobilité via les transports en commun en rabotant l'offre de 25 % et en appliquant l'austérité aux TEC ?

Nos agents, Mesdames et Messieurs les libéraux, sont là pour le bien de la collectivité, un service public doit servir à tous, y compris aux travailleurs qui commencent tôt ou finissent tard et qui doivent avoir un bus même s'il n'est pas rempli...

Bref, l'austérité marque le temps de l'immobilisme. Immobilisme alors que les besoins sociaux sont criants. Immobilisme alors que la planète appelle au secours. Immobilisme alors que le temps est venu de repenser un autre modèle de société où tout n'est pas que marchandise. Immobilisme alors qu'il faut desserrer l'étau qui nous étouffe !

Ne pas nous donner les moyens de ces missions, c'est pénaliser l'ensemble des citoyens !

Aussi, soyez-en assurés, ON NE SE LAISSERA PLUS FAIRE !!

Serge Delchambre,
Secrétaire interrégional wallon
Secrétaire fédéral adjoint TBM



ÉDITORIAL

Bonjour à toutes et tous,

Ceci étant la première *Tribune* de l'année, je tenais tout particulièrement à vous souhaiter, à toutes et tous, une très bonne année 2025. Que celle-ci vous apporte tout le bonheur que vous souhaitez et une bonne santé pour toutes et tous !

Cependant, dans le contexte politique actuel auquel est confronté notre pays (à l'heure où j'écris ces mots, nous n'avons pas encore de gouvernement constitué), il est difficile d'imaginer un avenir joyeux. En effet la « super note » De Wever et les intentions dévoilées de Bouchez sont des atteintes à la démocratie et des attaques contre les organes démocratiques et de contre-pouvoir que sont notamment les syndicats, sans parler des coupes franches dans la totalité des services publics et des services à la population.

Cela dit, la résistance s'organise ! Nous sommes sur le pied de guerre...

Les organisations syndicales représentatives et très certainement la CGSP et de façon plus globale, la FGTB, protestent vivement et le font savoir par des actions de grèves et des manifestations pour lesquelles la population se joint de plus en plus à la contestation.

En effet, la manifestation de ce 13 janvier dont le thème était la protection de nos pensions, fut un TRÈS grand succès

avec plus de 30 000 personnes présentes pour manifester leur dégoût face aux intentions non dissimulées du futur gouvernement.

Si cela n'est pas encore suffisant, la manifestation du 13 février dont le thème est la protection des services publics, devrait être une piqûre de rappel avant une éventuelle grève générale par la suite, si cela s'avère nécessaire, et ce en fonction de la constitution du gouvernement et des premières allocutions de celui-ci.

Vous aurez donc compris que 2025 sera une grande année de combats syndicaux et populaires, car la population aussi doit prendre conscience des enjeux !

Je compte donc tout particulièrement sur vous tous pour répandre la bonne parole, éviter le populisme et les clivages entre couches de la population qui sont insidieusement diffusés par les dirigeants politiques de droite et faire percoler les valeurs démocratiques qui sont les nôtres.

La lutte ne fait que commencer et sera longue et difficile, mais aujourd'hui nous en sommes encore plus convaincus.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !

Fabrice Mathieu



PROXIMUS

Outre le fait d'arbore un nouveau logo qui doit donner une nouvelle image de marque et représenter à lui seul l'entreprise, il n'y a pas grand-chose de nouveau sous le soleil de Proximus...

Enfin... si ! peut-être...

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que Proximus aussi a été la cible d'attaques insensées par certains politicards aux dents longues qui se verraient bien intégrer le comité d'administration, certainement pour y promulguer bon nombre d'idées et conceptions sur la gestion d'une entreprise, devenue aujourd'hui internationale et incontournable dans ses domaines d'activités. Il est évident, au vu des interventions à la Chambre, que ces personnes connaissent (très mal) le monde des télécoms et du digital.

Certes, l'entreprise a fait de gros investissements à l'étranger, dont le retour est déjà significatif en matière de produit et de positionnement à l'échelle internationale.

Mais il est évident que pour un maintien stratégique de notre entreprise nationale, face à une concurrence grandissante et parfois peu scrupuleuse des règles en vigueur, il faut savoir prendre des risques et se diversifier.

Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord avec certains aspects de la gestion des employés ou des matières du travail au sein de l'entreprise, et cela est bien notre rôle syndical,

pour cela nous pouvons encore compter sur un dialogue social bien présent mais parfois perfectible. Nous restons cependant toutes et tous, employés de Proximus, fiers de notre entreprise et de ce qu'elle représente.

Cela est bien sûr le fruit du travail de chacun, la CGSP en a bien conscience et le fait valoir dans toutes les négociations avec l'entreprise et ce afin que cette reconnaissance soit bien ancrée dans l'esprit de chacun.



Concrètement, dans ce cadre-là, et en marge de la convention collective, nous avons pu obtenir, à titre de reconnaissance pour les bons résultats opérationnels et financiers de 2024, l'octroi d'un jour de congé supplémentaire ainsi qu'un chèque « sport et culture » d'une valeur de 50 € pour chaque travailleur.

Pour encore illustrer cette prise de conscience, la CGSP a initié une nouvelle méthode de « négociation » des dossiers, on appelle cela la co-création : le principe, simple et évident, est de faire participer les employés concernés à la prise de décisions relatives au dossier qui les concerne. Derniers exemples en date : « COS 2.0 » (remaniement des organisations des call-center) ou encore « Les travaux planifiés et non planifiés (relatif aux modalités des services de garde ou aux prolongations de vacances) ». Vous pouvez en être sûr, la parole de la CGSP est votre parole !

Fabrice Mathieu

RENFORÇONS NOS SERVICES PUBLICS

13 FÉVRIER 2025 | 10H30

BOULEVARD ROI ALBERT II

BRUXELLES

MANIFESTATION

SKEYES

RÉGLEMENTATION SUR L'OCTROI DES CONGÉS

Cette réglementation n'étant plus d'actualité, nous demandons, en Commission paritaire, qu'elle soit modifiée en fonction des accords conclus ces dernières années. Notamment, l'aspect relatif à la date limite pour prendre les congés reportés de l'année précédente, qui est problématique. En effet, cette date étant différente selon que l'on habite au nord ou au sud du pays, Skeyes faisant référence aux congés de Pâques par exemple. Nous avons donc soumis l'idée qu'une date fixe rassemblant les deux communautés linguistiques nous semblait plus opportun, ce qui ne fut pas chose aisée, mais après de nombreuses parlementations et insistances des organisations syndicales, un accord a abouti et conclu la date limite pour l'introduction des congés au Premier juin !

DITO (DIGITAL TOWER)

Ayant reçu de nombreuses questions/interpellations/craintes de la part des travailleurs, la CGSP a interpellé Skeyes, nous avons rappelé que ce type de dossier, qui concerne le bien-être des travailleurs, leur mobilité ou encore les horaires de travail, doit faire intégralement l'objet de négociations avec les organisations syndicales, nous y attachons une importance toute particulière et veillerons à ce que la voix des travailleurs soit entendue.

Par conséquent, deux présentations nous ont été faites afin de nous exposer la vision et le processus de mise en place.

Divers points ont déjà attiré notre attention et ont été remontés à la direction, tels que par exemple : la qualité des images, le fait de reporter une vision 360° sur un écran de 235°, ce qui donne à la piste la forme d'une banane, la mobilité des travailleurs, les modifications de régime de travail... Soyez assuré que nous suivons ce dossier de très près et que vos remarques seront transmises aux différents groupes de travail.

Les travailleurs de Liège, particulièrement inquiets par rapport à ce dossier, ont eu la visite de Monsieur Decuyper lors du roadshow, celui-ci aurait eu des propos très rassurants envers les travailleurs, nous veillerons donc à ce que les paroles se transforment en actes concrets.

ARTICLE 40 - CCT 2019-2020

Lors de la convention collective 2019-2020, nous avons obtenu, de la part de l'entreprise, qu'une prime de départ à la pension soit octroyée à chaque travailleur quittant l'entreprise pour la pension, le montant de cette prime étant proportionnel au nombre d'années prestées dans l'entreprise.

Malheureusement, nous constatons que l'entreprise a une interprétation de ces textes qui lui est propre, en effet il appa-



raît que selon Skeyes, cette prime ne peut être perçue que lorsque le travailleur quitte l'entreprise à l'âge de 65 ans, qui selon elle est l'âge légal de la pension, sans tenir compte du nombre d'année d'ancienneté de l'agent, qui, s'il a commencé à travailler très jeune a le droit de prendre sa pension plus tôt.

Ceci n'est pas du tout l'esprit de l'accord obtenu précédemment. Nous sommes tout à fait opposés à cette vision des choses de la part de l'entreprise. Pour la CGSP, c'est bien la date fournie par l'office des pensions qui fait foi.

Nous avons donc demandé à l'entreprise de revoir sa copie et d'analyser la situation depuis 2020.

POLITIQUE SALARIALE DES CONTRACTUELS

Ce dossier de 2024 n'est pas encore abouti, à ce jour, il nous reste la phase 4 (phase finale) à négocier pour enfin trouver un accord sur une gratification de carrière correcte.

La CGSP a profité de la réunion de ce 10 janvier 2025 pour rappeler sa volonté d'entamer ces négociations au plus vite et certainement avant la fin de la phase 3 prévue le 30 mars 2025.

Le Directeur RH nous a annoncé avoir rédigé une proposition qu'il a ensuite présentée au Comité de Direction. Nous devrions recevoir plus d'information lors de la réunion de février.

Nous sommes impatients de découvrir le contenu de cette proposition !!!

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant des évolutions.

COMMUNICATION

Nous nous permettons également de vous rappeler que toute personne désireuse de recevoir des informations supplémentaires de la CGSP par mail, peut s'adresser au représentant local ou au permanent de la CGSP : laurent.malengreau@cgspace.be

Merci

Fabrice Mathieu

IBPT

COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONCERTATION (CSC/HOC)

RÉUNION DU 09/09/2024

- **Cahier revendicatif en front commun** : présentation par les organisations syndicales du cahier revendicatif qui reprend 28 exigences réparties sous 5 thèmes (Général, Quantitatif, Mobilité, Bien-être et Non-actifs). Certains points nécessiteront une modification du statut pécuniaire et/ou administratif de l'IBPT via un projet d'arrêté royal dont l'approbation aurait lieu dès qu'un gouvernement fédéral de plein exercice sera mis en place.
- **Service de garde NETSEC** : dans le cadre de la réforme des services de garde au sein de l'IBPT, le service NETSEC n'a pas été repris dans le projet d'arrêté royal lors du Comité de Secteur VIII du 18/03/2024. Cela nécessitera l'élaboration d'un nouveau projet d'Arrêté Royal afin que le service NETSEC soit aligné sur le service NCS avec effet rétroactif aux conditions financières rattachées à l'indice-pivot 138,01 que vous trouverez ci-dessous.

Rémunération service de garde pour le service NCS

Allocations Coordinateurs NCS

Semaine = 20 € par jour
Week-end = 35 € par jour

Allocations Techniciens NCS

Semaine = 27,50 € par jour
Week-end = 47,50 € par jour

Allocations Techniciens NCS sur la liste de remplaçants volontaires

= 653,16 € par an

RÉUNION DU 18/11/2024

- **Plan d'Action annuel 2025 (PAA 2025)** : présentation du PAA 2025, par le Conseiller en Prévention, avec pour points d'attention une « Analyse de risque pour le travail en hauteur » pour nos techniciens concernés ainsi qu'une « Enquête Bien-être au travail » pour l'ensemble du personnel de l'IBPT. Sur base des résultats de l'enquête Cohezio, les différents points d'action seront formulés et discutés dans le cadre d'un prochain Comité Supérieur de Concertation.

- **Cahier Revendicatif des OSR** : les négociations ont été entamées avec le Conseil de l'IBPT. Certains points de nos revendications sont soumis aux restrictions de l'enveloppe globale fermée pour le volet rémunérations fixes et variables (cf. Statut pécuniaire). Nous constatons cependant des avancées significatives à plusieurs niveaux (Chèques-Repas, Paquet Télécom pour les membres actifs, Budget Mobilité au sens large, etc.).

Tickets Trains pour nos pensionnés

Les tickets trains 2025 sont à présent disponible. Deux modalités s'offrent à nos pensionnés pour les obtenir :

- Venir à la permanence de l'IBPT qui se tiendra à partir de la fin décembre 2024 dans le nouveau bâtiment « Allianz » se situant Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles
- Demander les tickets par courrier postal sachant que l'IBPT décline toute responsabilité en cas de non-réception des tickets de trains.

Fabrice Mathieu



ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !





Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

